

# Point d'info sur le PDA, Cycle II DCSMM

*Barbara Leroy, Olivier Abelard, OFB*

*novembre 2021*

Forum des Gestionnaires d'AMP – MEMN/ATL

# Plan d'Action de la DCSMM



# La construction du PDA 2 (2022-2027)



**68 Actions, 198 SA  
55M€**

**DCSMM/DCE/N2000**

**Feuille de route mer  
de l'OFB**

**Pour OFB  
+18M€ + 15ETP  
+ 1350 mois CDD**

- un PDA robuste
  - État du milieu => sensibilité=> objectifs
  - usages et pressions => enjeux/leviers => actions
- Un PDA intégré (thématique/géographique)
  - Habitats/espèces
  - usages/pressions ; acquises/héritées
- Un PDA gradué
  - Connaissances
  - Sensibilisation/formation
  - Gestion
  - Règlementation

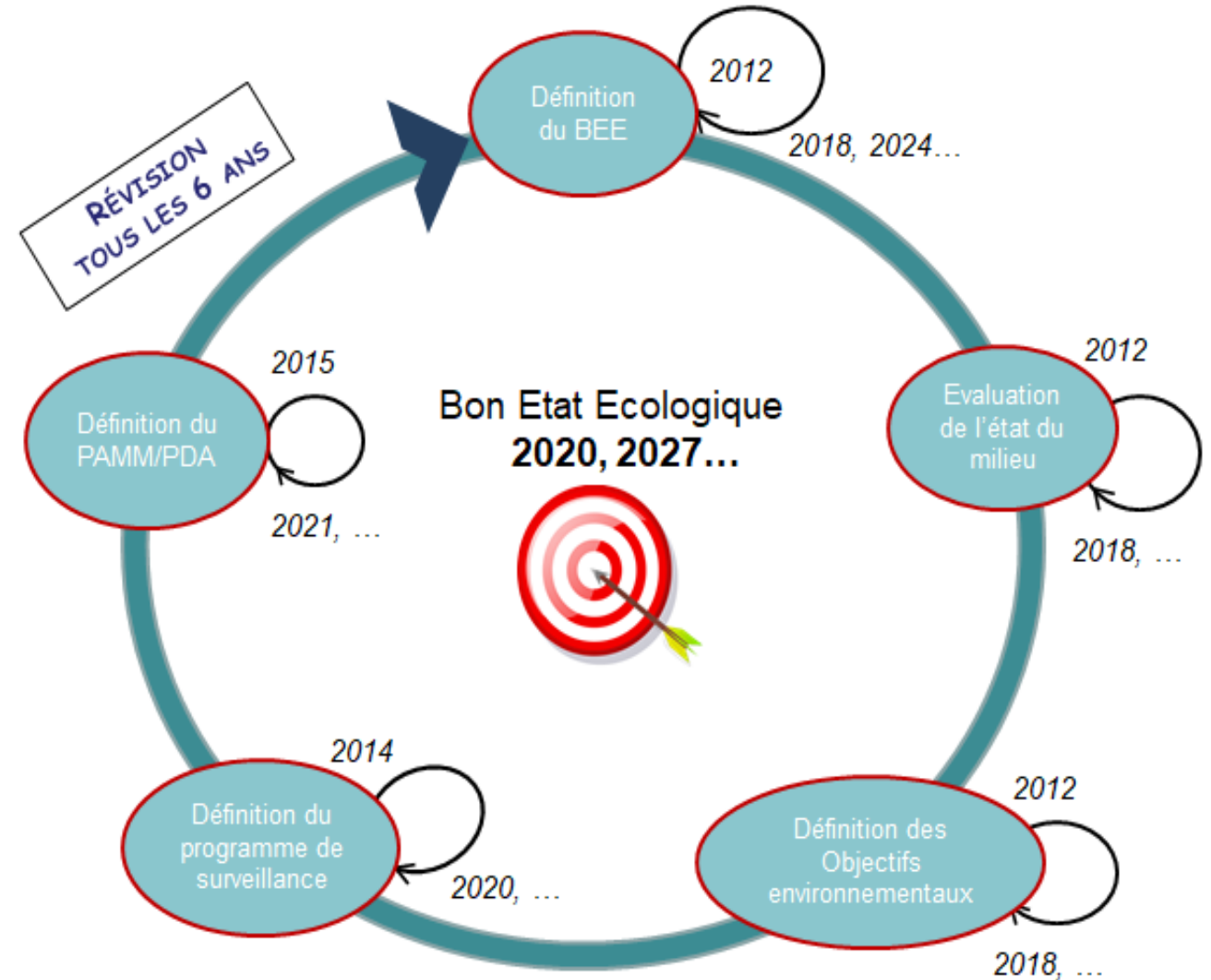
**Une Obligation de Résultats !**

**RNABE ?**



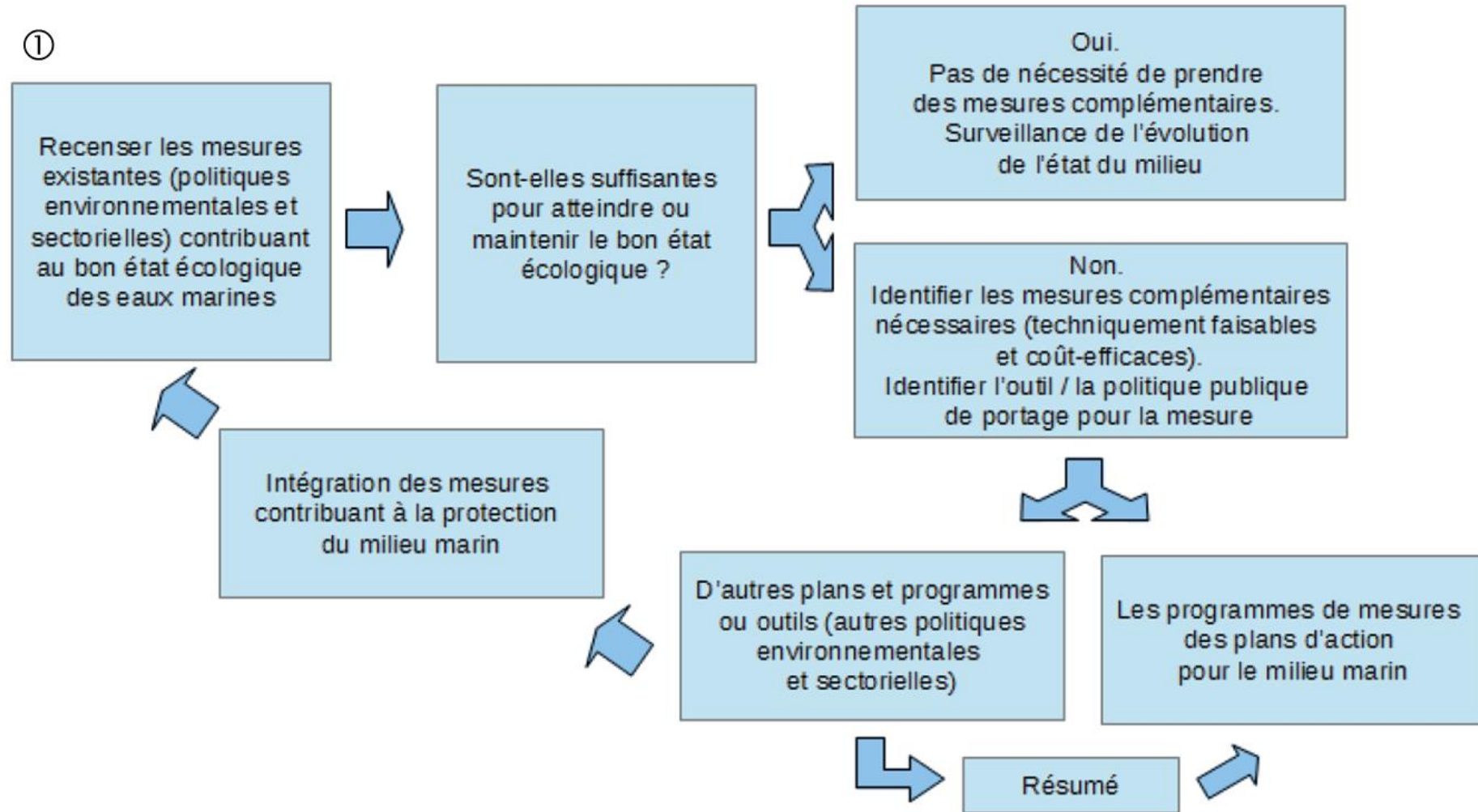
# Le PdA dans la DCSMM

- 2eme cycle de 6 ans
- Cycle 2 plus **ambitieux** : **68 actions** déclinées en **198 sous actions** nouvelles  
(62 SA pour le cycle 1)
- mesures du cycle 1 encore en cours : à **intégrer** au PdA



# Elaboration du PdA

- Des actions répondant aux OE et indicateurs associées



# Grille de lecture du tableau PDA

- Des actions organisées par **descripteurs et OE**  
ex : D01-PC-OE3-AN2

O F	Descripteur	Code OE V5&	Synthèse pression / enjeu	suffisan ce (Oui/No n)	Dérogation (Oui/Non)	EMIN	JAMO	SA	MED	DFM	Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8
1	D01-HB	D01-HB-OE01	Perturbations physiques / prés salés	Non	Non	x	x	x		Tous sauf MED	D01-HB-OE01-AN1	Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié.	Sous-action 1 : Définir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de l'observatoire
1	D01-HB	D01-HB-OE01				x	x	x		Tous sauf MED	D01-HB-OE01-AN1	Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié.	Sous-action 2 : Compléter ponctuellement les données cartographiques de répartition de l'habitat de prés salés
1	D01-HB	D01-HB-OE01				x	x	x		Tous sauf MED	D01-HB-OE01-AN1	Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié.	Sous-action 3 : Identifier les seuils de pression compatibles avec le bon état écologique des prés salés en se basant sur au moins un site atelier par sous-région marine pour les pressions les plus significatives relevées sur les sites (pâturage, cueillette)
1	D01-HB	D01-HB-OE01				x	x	x		Tous sauf MED	D01-HB-OE01-AN1	Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié.	Sous-action 4: Formuler des recommandations de gestion de ces habitats vis à vis des activités les plus perturbatrices

# Grille de lecture du PDA

□ Lien entre OE et PdA : ex. des OE D01-HB-OE10 (Eviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des habitats profonds (Ecosystèmes Marins Vulnérables) et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières) et OE11 (Limiter la pression d'extraction sur les dunes hydrauliques de sables coquilliers et éviter la pression d'extraction sur

Code OE Y5& Y6	saillance (Oui/Non)	MEMN	NAMO	SA	MED	DFM	Identifiant action	Action	Y AE libellé sous-action	
D01-HB-OE10	Non				*	MED	D01-HB-OE10-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée	Sous-action 1 : Faire une recommandation à la Commission européenne et diffuser la cartographie française des écosystèmes marins vulnérables (EMV) pour accompagner la Commission générale des pêches pour la Méditerranée	
D01-HB-OE10					*	MED	D01-HB-OE10-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée	Sous-action 2 : Formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation du chalutage sur les dunes sableuses sous-marines profondes et une proposition de réglementation de la pêche sur les écosystèmes marins	
D01-HB-OE10					*	MED	D01-HB-OE10-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée	Sous-action 3 : Suite aux résultats des analyses des risques associés à la pêche dans les sites Natura 2000, formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation des pratiques de pêche au niveau des zones entourant les	
D01-HB-OE10					*	MED	D01-HB-OE10-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée	Sous-action 4 : Suite aux résultats des analyses des risques associés à la pêche dans les sites Natura 2000, réglementer les pratiques de pêche au niveau des zones entourant les habitats récifs profonds dans les sites N2000 côtiers	
D01-HB-OE10			*	*			NAMO+SA	D01-HB-OE10-AN2	Contribuer à renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Atlantique au niveau communautaire	Sous-action 1 : Transmettre à la Commission européenne des données cartographiques des zones qui abritent ou sont susceptibles d'abriter des écosystèmes marins vulnérables (EMV) sur le Talus du Golfe de Gascogne
D01-HB-OE10			*	*			NAMO+SA	D01-HB-OE10-AN2	Contribuer à renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Atlantique au niveau communautaire	Sous-action 2 : Formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation des pratiques de pêche en interdisant la pêche de fond au niveau des zones récifs dans les sites Natura 2000 du large, et dans les secteurs
D01-HB-OE10			*				MEMN	D01-HB-OE10-AN3	Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu et adapter la réglementation si nécessaire	Sous action 1 : Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu de la façade Manche Est - mer du Nord
D01-HB-OE10			*				MEMN	D01-HB-OE10-AN3	Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu et adapter la réglementation si nécessaire	Sous action 2 : Si nécessaire, compléter la protection réglementaire des structures géomorphologiques de la façade ou faire une proposition de réglementation à la Commission européenne
D01-HB-OE11	Oui						Aucune action nouvelle			



# Des libellés d'actions et sous actions souvent peu explicites

=> Se référer aux Fiches Actions et fiches OE

# Exemple de Fiche action

Référence  
Libellé

Informations  
générales

<b>D01-OM-OE01-AN1</b>	<b>Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire</b>												
Façade concernée	MEMN		<b>X</b>	NAMO			<b>X</b>	SA		<b>X</b>	MED		<b>X</b>
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6			
Thématiques	EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO			
Socio-économiques	TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC			
Zones de la carte des vocations Pour MEMN	Toutes zones												
Items pour la vision pour MEMN													
Zones de la carte des vocations NAMO	Toutes zones												
Items pour la vision pour NAMO													
Zones de la carte des vocations SA	Toutes zones												
Items pour la vision pour SA													
Zones de la carte des vocations MED	Toutes zones												
Items pour la vision MED													

## Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance

Les espèces d'oiseaux, de tortues, de mammifères marins et d'amphihalins d'intérêt communautaire sont listées dans les directives Oiseaux et Habitats, Faune et Flore. Le réseau Natura 2000 est conçu pour assurer le bon état de conservation de ces espèces. Dans ce but, l'article L414-4 du code de l'environnement prévoit que les activités de pêche maritime professionnelle font l'objet d'analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Une méthodologie d'analyse des risques pour les habitats a été publiée début 2020 (note technique du 21 janvier 2020), et des premières analyses des risques ont déjà été menées. Par contre, il n'existe pas encore de méthode nationale d'analyse des risques sur les espèces d'intérêt communautaire. Le cycle de vie de ces espèces n'étant pas circonscrit au réseau Natura 2000 en mer, il convient de mener ces analyses des risques à l'échelle biogéographique, puis à des échelles plus restreintes dans des secteurs à risque potentiel. Dès lors qu'un risque significatif est identifié, il convient de le réduire en arrêtant les mesures adéquates.

NB : Pour les mammifères marins, cette action correspond à la mise en œuvre des actions 1.2 et 2.2 du plan d'action pour la protection des cétacés.

### Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

## Sous-action 1

### Libellé

**Elaborer une méthode nationale d'analyse des risques d'atteinte au bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.**

### Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Une méthodologie d'analyse des risques pour les habitats a été publiée début 2020 (note technique du 21 janvier 2020), et des premières analyses des risques ont déjà été menées. Par contre, il n'existe pas encore de méthode nationale d'analyse des risques sur les espèces d'intérêt communautaire. Le cycle de vie de ces espèces n'étant pas circonscrit au réseau Natura 2000 en mer, il convient d'abord de mener ces analyses des risques à une échelle biogéographique, puis à des échelles plus restreintes dans des secteurs à risque potentiel.

Au niveau de la méthodologie, pour que l'analyse des risques soit complète et pertinente, elle doit également intégrer une amélioration de la connaissance de la vie **biologique** des espèces visées et les modalités de suivi des populations.

Un risque majeur pour les espèces d'intérêt communautaire est la capture accidentelle. Il existe cependant d'autres facteurs de risque associés à la pêche maritime professionnelle (pollution, dérangement), qui seront pris en compte dans la méthode nationale.

Cette sous-action fera l'objet d'un point d'étape à mi-parcours. Ce premier cadrage peut être amené à évoluer en fonction de la mise en œuvre des analyses des risques prévues en sous-action 2. En particulier, la méthodologie d'analyse des risques sera basée sur la mise en œuvre de premières analyses portant sur des risques avérés (puffin des Baléares et petits cétacés).

## Sous-action 2

### Libellé

**réaliser une analyse des risques pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire et renforcer l'effort d'observation sur les pêcheries, les secteurs et les périodes les plus à risque**

### Descriptif synthétique (1000 caractères max)

L'objet de cette sous-action est de mettre en œuvre les analyses des risques, en se basant sur la méthode nationale prévue en sous-action 1.

Les espèces soumises à un risque avéré d'atteinte au BEE feront l'objet des premières analyses de risque dans les faits. (ex : Puffin des Baléares) Ces analyses vont permettre d'identifier un ensemble de secteurs et de périodes à risques. Cela doit conduire à renforcer l'effort d'observation dans ces zones et périodes afin de disposer d'informations à jour sur l'activité de pêche, sur les espèces impactées, et sur le volume effectif de captures accidentelles.

Des premières analyses pourront être menées avant la finalisation de la méthode prévue en sous-action 1. La mise en œuvre de ces analyses des risques pourra ainsi amener à faire évoluer le cadrage national prévu en sous-action 1.

La gouvernance qui sera mise en œuvre pour ces analyses des risques sera précisée lors de l'élaboration de la méthode nationale (sous-action 1)

### Sous-action 3

#### Libellé

**Sur la base d'un état des lieux des méthodes de réduction des captures accidentelles, tester et déployer des mesures de réduction sur des sites pilotes et encourager la mise en œuvre d'actions innovantes**

#### Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Il existe plusieurs mesures de réduction des captures accidentelles (effaroucheurs visuels, pingres, etc.), qui pourront être testés dans différents sites pilotes. Certaines ont été élaborées par les organisations professionnelles, en partenariat étroit avec l'Ifremer et la profession, et alimentent pour certaines le plan d'action national Puffin : on cite l'application ECHOSEA, qui a permis de labelliser une première pêcherie, et qui doit être soutenue et valorisée.

Il conviendra de mettre en place au moins un site pilote pour les mammifères / tortues et au moins un site pour les oiseaux par façade. Ces dispositifs de tests peuvent être mis en œuvre avant le lancement des analyses des risques prévues dans la sous-action 2.

Cette sous-action débutera dès l'entrée en vigueur du présent plan d'action pour les interactions identifiées dans le cadre du PNA Puffin et du plan d'actions pour la protection des cétacés.

### Sous-action 4

#### Libellé

**Adopter les mesures réglementaires adéquates pour réduire les captures accidentelles, en passant lorsque nécessaire par une procédure de régionalisation.**

#### Descriptif synthétique (1000 caractères max)

En cas d'identification de risques significatifs d'atteinte aux objectifs de conservation, les autorités compétentes devront prendre des mesures réglementaires afin de réduire ce risque. La procédure de prise de mesures réglementaires sera précisée lors de l'élaboration de la méthode nationale d'analyse des risques.

Dans la zone économique exclusive, les Etats membres sont habilités à prendre des mesures qui n'ont pas d'incidence sur l'activité de pêche des navires d'autres Etats-membres. Dans le cas contraire, il convient de passer par une procédure de régionalisation, décrite à l'article 11 du règlement sur la politique commune de la pêche. Cette procédure implique de formuler une proposition de réglementation à la Commission.

Dans les eaux territoriales, les Etats membres doivent consulter la Commission européenne et les Etats membres concernés avant d'arrêter une mesure susceptible d'affecter l'activité de pêche d'autres Etats membres (article 20 de la politique commune de la pêche).

Dans le cas des sites Natura 2000, conformément à l'article L.414-4 du code de l'environnement, les activités de pêche maritime professionnelle font l'objet d'analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites. Dès lors qu'un risque significatif est identifié, des mesures réglementaires doivent être prises. Les propositions de mesures faites à la Commission devront donc provenir de ces analyses, ou de concertations préalables avec les représentants des pêcheurs.

Suite à l'analyse prévue dans la sous-action 1, s'il reste une incertitude sur le risque de captures accidentelles, il convient d'acquiescer les données nécessaires à l'amélioration de l'analyse des risques et d'adopter des mesures provisoires et proportionnées. Ces mesures pourront être révisées en fonction des nouvelles données obtenues.

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2026
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2023	2026	2026	2027
Pilote(s)	DEB DPMA	NAMO : DIRM (coordination), DREAL MEMN, SA : DIRM, DREAL MED : DIRM	DPMA DEB OFB DIRM Gestionnaires d'AMP (MED)	DIRM DEB DPMA
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	OFB (coordination technique) IFREMER UMS Patrinat CNPMEM CRPMEM (MED) Organisations professionnelles	OFB (coordination technique) CRPMEM IFREMER Organisations professionnelles (MED) DREAL (MED)	CRPMEM OP DREAL Animateurs Natura 2000 (NAMO) IFREMER	OFB (coordination technique) DREAL DDTM IFREMER
Financements potentiels	Etat : DEB, DPMA Etablissements publics : OFB, Crédits communautaires : FEAMPA, LIFE Espèces?	Etat : DEB, DPMA Etablissements publics : OFB, Crédits communautaires : FEAMPA, LIFE Espèces?	Etat : DEB, DPMA Etablissements publics : OFB, Crédits communautaires : FEAMPA, LIFE Espèces?	BOP 113 DPMA DIRM

Action au titre de la DCSMM

Oui

**Incidences économiques et sociales**

L'incidence peut être plus ou moins importante selon les dispositions qui seront prises : d'une interdiction temporelle de certaines zones qui serait très néfaste pour l'activité de pêche, à la modification de pratiques de pêche ou l'équipement en dispositifs particuliers qui peuvent avoir des incidences en termes d'organisation du travail sur le bateau. Plusieurs initiatives pour tester différentes solutions sont déjà menées avec les pêcheurs en particulier dans le cadre du plan de gestion du Puffin. La problématique de captures accidentelles des dauphins est particulièrement présente en façade NAMO et SA.

**Efficacité environnementale et faisabilité**

Efficacité environnementale potentiellement forte.  
En raison du un manque de connaissances sur les risques de captures accidentelles, l'efficacité de l'action pourra être fragilisée par le fait que les sous actions sont dépendantes les unes des autres ( d'abord la nécessité d'élaborer une méthode d'analyse nationale, de réaliser une analyse de risque, ensuite tester la méthode pour enfin proposer une réglementation adéquate)

**Coût prévisionnel**

Environ 455 000 €/façade dont :

- Fonctionnement : temps agent de 2,37 ETP pour l'élaboration de la stratégie d'analyse des risques et la proposition réglementaires par les services instructeurs;
- Investissement / Etude : 12 000 € pour l'élaboration d'une méthode nationale d'analyse des risques et 200 000 € pour études comparatives de mesures et 100 000 € pour l'analyse des risques pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire.

# Grille de lecture du tableau PDA

- **Des actions** organisées par descripteurs et OE
- 10 actions transverses :
  - AT01 : ZPF
  - AT02 : AME
  - AT03 : Structuration réseau
  - AT04 : Plans de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (PSCÉM)
  - AT05 : Education à l'environnement marin
  - AT06 : Life « Espèces marines mobiles »
  - AT08 : Sensibilisation
  - AT09 : Impacts activités anthropiques
  - AT10 : Formation instructeurs



# Grille de lecture du tableau PDA

- Des niveaux d'implication différenciés  
pilote, coordinateur, contributeur, pas d'implication
- Des partenaires associés
- Des financeurs potentiels

Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8	Pilote(s) V8 Septembre 2021	Partenaire(s) associés (techniques et financiers) V8	Implication OFB	Financements potentiels V8 Septembre 2021 (suite aux retours sur pilotage et retours maquettes)
D01-OM-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale.	Sous action 3 : Mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des activités autorisées et de la sensibilité des milieux (cf. sous-action 1)	DIRM, DREAL, DDTM ( ( prescription de mesures de protection dans l'instruction des projets sous réserve	Prémar, OFB	Contributeur	BOP 113
D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux	Sous-action 1 : Diffuser des informations spatialisées et des messages de prévention adaptés pour promouvoir les bonnes pratiques et éviter les pressions induites	Ministère des sports, OFB	PRNSN, ENVSN, fédérations sportives, OFB,	Pilote	OFB, Ministère des sports + LIFE Espèces ?
D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux	Sous action 2 : Mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des pratiques et de la sensibilité des milieux.	NAMO, SA: DREAL, DDTM, DIRM ; MEMN : DREAL, DDTM ; MED : DREAL, DDTM	PRNSN, ENVSN, fédérations sportives, OFB,	Contributeur	BOP 113, OFB + LIFE Espèces ?
D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux	Sous-action 3 : Proposer un module dédié à la connaissance de l'environnement marin dans les formations professionnelles d'éducateurs sportifs nautiques (Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), les Brevets Professionnels de la	Ministère chargé de la jeunesse et des sports	PRNSN, ENVSN, fédérations sportives, OFB,	Contributeur	Ministère chargé de la jeunesse et des sports, OFB
D01-OM-OE07-AN1	Mettre en cohérence le cadre réglementaire national, et le cas échéant la réglementation locale, avec l'Accord international sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) [réserve DEB]	Sous-action 1 : Développer des plans internationaux d'action comprenant un plan de gestion adaptative des prélèvements pour les cinq espèces suivantes : barge rousse, huître pie, vanneau huppé, bécasseau maubèche, eider à duvet	DEB	OFB (coordination technique)	Coordinateur	BOP 113, OFB
	Mettre en cohérence le cadre réglementaire national, et	Sous-action 2 : Adapter le cas échéant la réglementation en		OFB /		

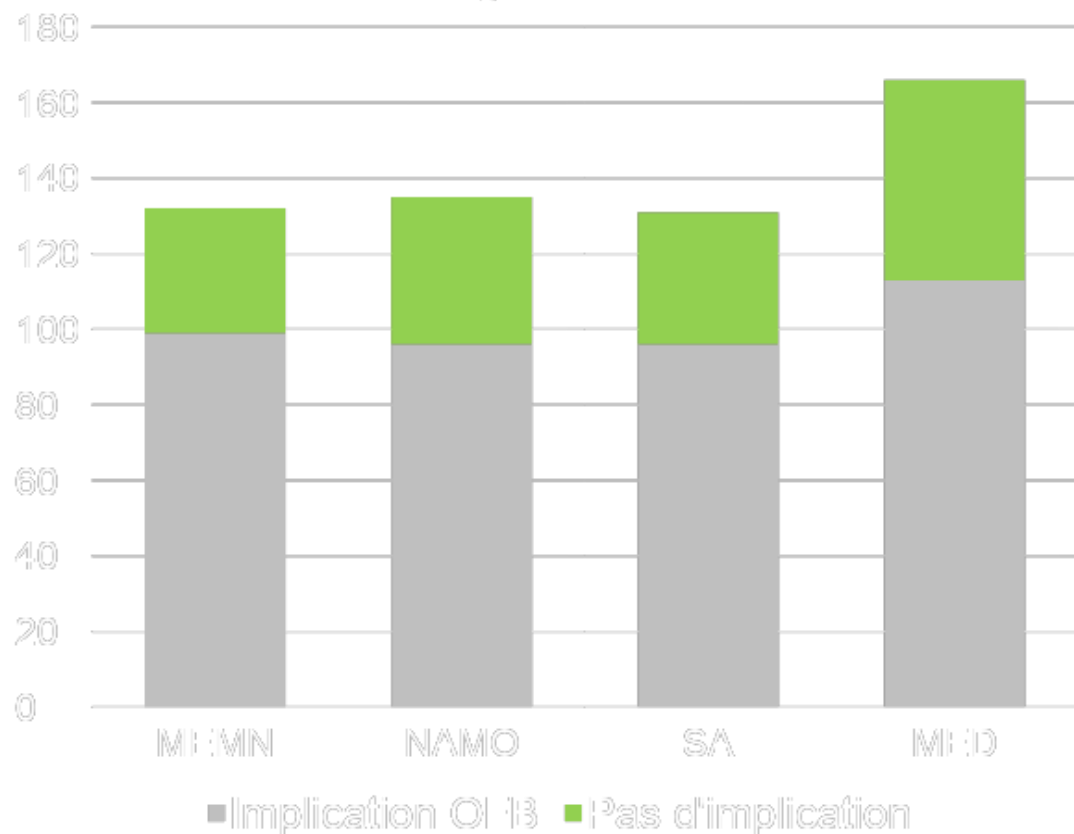
# Grille de lecture du tableau PDA

- Une typologie d'actions (connaissance, mobilisation, gestion, police)
- Une territorialisation des actions (nationales, locales, nationales et locales)

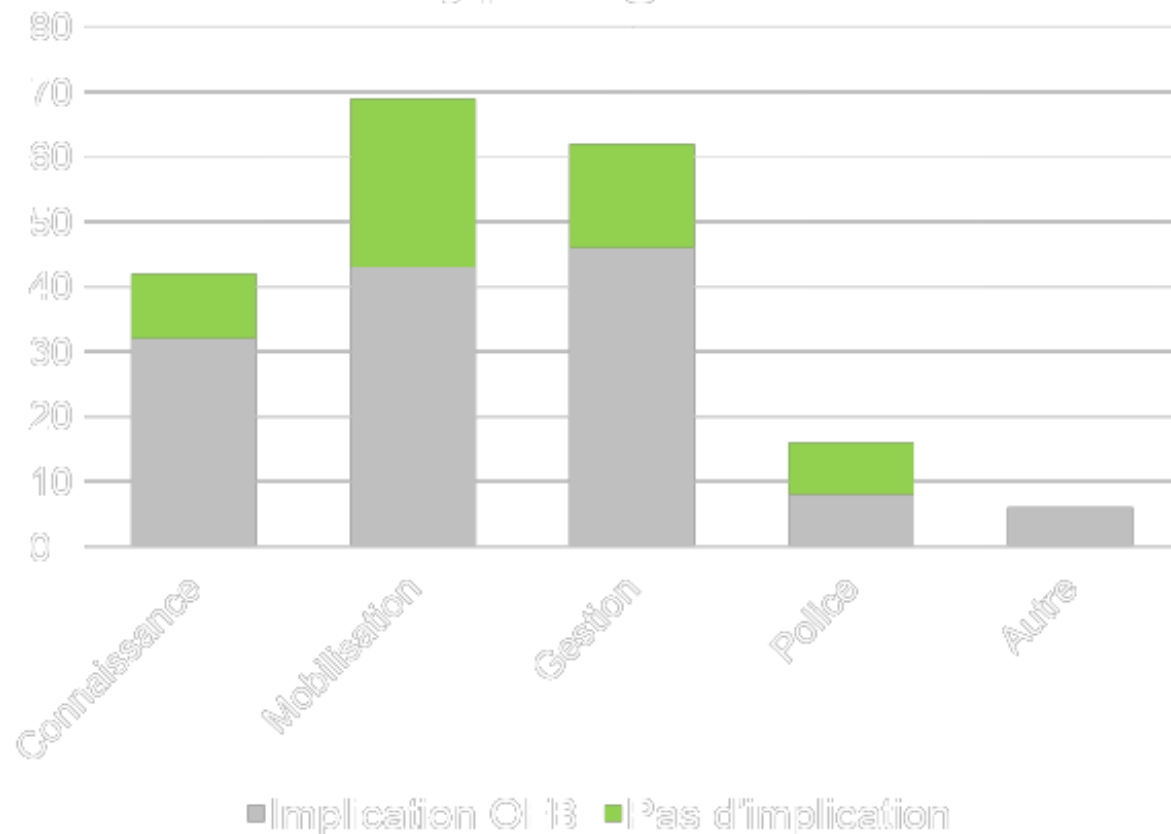
Façades concernées					Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8	Autre directive	niveau d'action	Thématique	Priorité
MEMN	JAMO	SA	MED	DFM							
x	x	x	x	Tous	D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux	Sous-action 3 : Proposer un module dédié à la connaissance de l'environnement marin dans les formations professionnelles d'éducateurs sportifs nautiques (Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), les Brevets Professionnels de la	DO-DHFF	N	Mobilisation	1
x	x	x	x	Tous	D01-OM-OE07-AN1	Mettre en cohérence le cadre réglementaire national, et le cas échéant la réglementation locale, avec l'Accord international sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) [réserve DEB]	Sous-action 2 : Adapter le cas échéant la réglementation en fonction des évolutions décidées dans le cadre de l'accord AEWA	DO	N	Police	non déterminé
x	x	x	x	Tous	D01-PC-OE01-AN1	Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local	Sous-action 1 : Cartographier la présence et la sensibilité des différentes espèces d'élasmobranches réglementées		N	Connaissance	2
x	x	x	x	Tous	D01-PC-OE01-AN1	Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local	Sous-action 2 : Réviser la réglementation portant sur les interdictions de capture des élasmobranches, et en particulier, mettre à jour la liste restreinte des espèces d'élasmobranches susceptibles de faire l'objet de déclaration de captures		N	Gestion	2
x	x	x	x	Tous	D01-PC-OE01-AN1	Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local	Sous-action 3 : Etablir des plans de gestion en fonction des cartographies de présence et de sensibilité		L & N	Gestion	2

# Répartition des actions thématique et géographique

## Répartition des SA par façades



## Répartition des SA par typologies



# Grille de lecture du tableau PDA

- Une priorisation des actions de 0 à 3
- Une approche de la contribution aux autres politiques publiques
- Une possible articulation des actions en plusieurs sous actions  
acquérir des connaissances, élaborer une méthodologie, la déployer sur la façade

Façades concernées					Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8	Autre directive	niveau d'a	Thématique	Priorité
MEMN	JAMO	SA	MED	DFM							
x	x	x	x	Tous	D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux	Sous-action 3 : Proposer un module dédié à la connaissance de l'environnement marin dans les formations professionnelles d'éducateurs sportifs nautiques (Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), les Brevets Professionnels de la	DO-DHFF	N	Mobilisation	1
x	x	x	x	Tous	D01-OM-OE07-AN1	Mettre en cohérence le cadre réglementaire national, et le cas échéant la réglementation locale, avec l'Accord international sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) [réserve DEB]	Sous-action 2 : Adapter le cas échéant la réglementation en fonction des évolutions décidées dans le cadre de l'accord AEWA	DO	N	Police	non déterminé
x	x	x	x	Tous	D01-PC-OE01-AN1	Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local	Sous-action 1 : Cartographier la présence et la sensibilité des différentes espèces d'élasmobranches réglementées		N	Connaissance	2
x	x	x	x	Tous	D01-PC-OE01-AN1	Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local	Sous-action 2 : Réviser la réglementation portant sur les interdictions de capture des élasmobranches, et en particulier, mettre à jour la liste restreinte des espèces d'élasmobranches susceptibles de faire l'objet de déclaration de captures		N	Gestion	2
x	x	x	x	Tous	D01-PC-OE01-AN1	Réviser la réglementation relative aux captures d'élasmobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local	Sous-action 3 : Etablir des plans de gestion en fonction des cartographies de présence et de sensibilité		L & N	Gestion	2

D01-OM-OE04-AN1	Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins.	Sous-action 1 : Réaliser un diagnostic, notamment avec le GISOM, identifiant les sites à enjeux forts éligibles à des mesures de veille ou de réduction des espèces introduites et domestiques, présentant un coût/efficacité acceptable et sur des sites complémentaires hébergeant des espèces en danger critique	DO	N	Connaissance
D01-OM-OE04-AN1	Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins.	Sous-action 2 : Mettre en œuvre une stratégie de piégeage des espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins et/ou de stérilisation des chats et d'élimination des rats sur les îles et îlots où cette action est possible.	DO	L&N	Gestion
D01-OM-OE04-AN1	Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins.	Sous-action 3 : Pour les sites continentaux et ceux proches de la côte, mettre en œuvre des actions de contrôle des espèces et de réduction des impacts de ces espèces sur les populations nicheuses	DO	L	Police

D01-HB-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer	sous action 1 : Synthétiser les informations disponibles dans une cartographie évolutive des habitats benthiques et de leurs enjeux à destination des porteurs de projets et des services instructeurs	DHFF	N	Connaissance
D01-HB-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer	Sous-action 2 : Collecter et bancariser les données associées aux nouvelles autorisations délivrées, permettant le suivi de l'artificialisation associée	DHFF	L	Connaissance
D01-HB-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer	Sous action 3 : Élaborer des guides par type d'activités sur l'analyse du lien de compatibilité des autorisations avec les objectifs environnementaux".	DHFF	N	Gestion

D10-OE01-AN5	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables	Sous-action 1 : Accompagner aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marée dans la réduction des déchets et la mutation des équipements vers des solutions recyclables et durables pour la distribution des produits de la mer et mettre en place des matériaux innovants pour les activités aquacoles et de pêche.	DCE	N	Mobilisation
D10-OE01-AN5	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables	Sous-action 2 : Structurer et pérenniser les actions consistant à retirer les filets perdus en cas d'impact avéré sur la biocénose et/ou la ressource halieutique		L	Gestion

# Grille de lecture du tableau PDA

- Un éclairage sur l'implication des DFM/PNM en lien avec la priorisation

MEMN	AMO	SA	MED	Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8	nivea	Priorité OFB MED	Priorité OFB ATL	priorisation DF MEMN	Implication PNM ATL	Implication PNM MED	Implication PNM MEMN
x	x	x		D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner le cadre de délivrance des autorisations de pêche dérogoatoire au chalut et des autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles	Sous-action 1 : Identifier sur chaque façade les habitats à enjeux qui font l'objet de demande d'autorisation de pêche au chalut ou de pêche à la drague dans la bande des 3 milles	L	non déterminé	0	0	Aucun	Aucun	EPMO
x	x	x		D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner les autorisations de pêche dérogoatoire et les autorisations de pêche à la drague et au chalut dans la bande des 3 milles	Sous-action 2 : Réaliser une analyse de compatibilité avec les objectifs environnementaux du DSF dans les zones identifiées dans la sous-action 1	L	1		1	BA	Aucun	EPMO
x	x	x		D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner les autorisations de pêche dérogoatoire et les autorisations de pêche à la drague et au chalut dans la bande des 3 milles	Sous-action 3 : Conduire une analyse socio-économique des activités de pêche maritime dans les zones identifiées dans les sous-actions 1 et 2.	L	1		1	BA	Aucun	EPMO
x	x	x		D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner les autorisations de pêche dérogoatoire et les autorisations de pêche à la drague et au chalut dans la bande des 3 milles	Sous-action 4 : Ré-examiner les autorisations de pêche au chalut ou à la drague accordées dans la bande des 3 milles au regard des résultats des sous-actions 1, 2 et 3				1	x		x
x	x	x	x	D01-MT-OE02-AN1	Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin	Sous-action 1 : Développer la sensibilisation des marins-pêcheurs et pêcheurs de loisirs aux bonnes pratiques d'évitement des captures accidentelles et de remise à l'eau en cas de capture et optimiser la remontée des observation	N	1		3	EGMP	CCA	EPMO
x				D01-HB-OE10-AN3	Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu et adapter la réglementation si nécessaire	Sous action 1 : Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu de la façade Manche Est – mer du Nord	L	1		1	Aucun	Aucun	Aucun
x				D01-HB-OE10-AN3	Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu et adapter la réglementation si nécessaire	Sous action 2 : Si nécessaire, compléter la protection réglementaire des structures géomorphologiques de la façade ou faire une proposition de réglementation à la Commission européenne	L & N	1		1	Aucun	Aucun	Aucun
x	x	x	x	D01-OM-OE02-AN1	Préfigurer une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade (CSF) relatifs à l'éolien en mer	Sous-action 1 : Installer la préfiguration de l'instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade et élaborer son mandat	N	0		0	Aucun	Aucun	Aucun

# Grille de lecture du tableau PDA

- Une estimation financière
- Une réflexion sur les leviers de financements mobilisables  
Life, FEAMPA, plan de relance, Agences de l'Eau...

			53 401 500,00	Financement							8,70	923,00	14 714 500,00
Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8	Coûts BET	Financements potentiels V8	Financement LIF	Financement Mart	Financement FEAM	Moyens constants	ETP	CDD	surcote OFB		
D01-HB-OE09-AN1	Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires	Sous-action 1 : Mettre en œuvre les arrêtés départementaux permettant la déclinaison territoriale de l'arrêté cadre 123/2019 sur les mouillages en Méditerranée	1215000	Pas de financements particuliers.		Contribution		Moyens supplémentaires nécessaires	0,4	0	1200000		
D01-HB-OE09-AN1	Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires	Sous-action 2 : Impulser et organiser la gestion du mouillage sur les sites à enjeux identifiés dans la stratégie méditerranéenne, notamment via le renouvellement ou la mise en place de Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL)	3236000	Collectivités territoriales : collectivités régionales.		Contribution	x	Moyens constants	0	0	0		
D01-HB-OE09-AN1	Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires	Sous-action 3 : Renforcer la sensibilisation des usagers des mouillages (plaisanciers, loueurs de bateaux, etc) dans les ports, sur les plans d'eau.	68000	Collectivités territoriales : collectivités régionales ;			x	Moyens constants	0	0	0		
D01-HB-OE09-AN2	Décliner la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée	Sous-action 1 : Développer des outils de connaissance, sensibilisation et formation	390000	Collectivités territoriales : collectivités régionales ;		Contribution	x	Moyens supplémentaires nécessaires	0,4	0	300000		
D01-HB-OE09-AN2	Décliner la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée	Sous-action 2 : Favoriser le mouillage écologique pour la plongée sous-marine	34500	Collectivités territoriales : collectivités régionales ;		Contribution	x	Moyens constants	0	0	0		

# Synthèse : le PdA en chiffres



- 198 sous actions (53,4M€), **OFB impliqué dans 135 (39,6M€)**
  - 35 pilote, 23 coordination, 77 contribution
  - 49 Nationales, 12 N&L, 71 Locales
- Sur ces 135 SA :
  - max 49 SA : Life espèces (**17M€**) et 37 : FEAMPA (10,6M€)
  - 46 SA : moyens constants
  - 24 SA (3M€) : **actions orphelines**
    - \* 3 OFB pilote - 603K€,
    - \* 5 OFB coordinateur - 840k€
    - \* 16 OFB contributeur - 1,6M€)
- ▣ 6 pourraient donner lieu à un Life (750k€)
- ▣ 3 à un FEAMPA (563K€)



# PDA pour l'OFB : 135 SA – 40M€

- Pas tout tout seul



Mobilisation des partenaires (EPCI,  
CPER, AE...)  
Convention des financeurs

- Pas tout partout
- Pas tout en même temps



Stratégie PET

# Stratégie PET : principe



- Phasage, Expérimentation, Territorialisation
  - Phasage : pour les **actions emboîtées** (connaissances, méthodologie, action), lancer à minima une phase sur le cycle
  - Expérimentation : pour les actions **nationales**, les lancer à minima sur une façade (site expérimental, en gestion OFB □ PNM ciblés en priorité – sans oublier les sites Natura 2000, RNN..)
  - Territorialisation : pour les actions **locales** les lancer sur au moins 1 site sur la durée du cycle

# Stratégie PET : opérationnalisation



- **Opérationnalisation** du PdA en interne OFB:
  - Préciser pour chaque SA la **contribution de l'OFB à moyens 'constants' + Life et FEAMPA**
  - Identifier le **réfèrent N/L** et les **SA déjà en cours ou programmées d'ici 2027 ...**

□ **PET !!**

# Stratégie PET : exemples



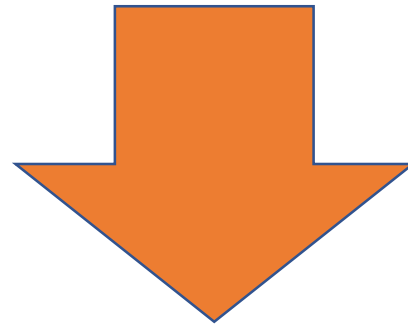
MEMN	AMO	SA	MED	Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8	niv ea	PET	Priorité OFB MED	Priorité OFB ATL	priorisation DF MEMN	Implication PNM ATL	Implication PNM MED	Implication PNM MEMN
x	x	x		D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner le cadre de délivrance des autorisations de pêche dérogatoire au chalut et des autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles	Sous-action 1 : Identifier sur chaque façade les habitats à enjeux qui font l'objet de demande d'autorisation de pêche au chalut ou de pêche à la drague dans la bande des 3 milles	L	MEMN	non déterminé	0	0	Aucun	Aucun	EPMO
x	x	x		D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner les autorisations de pêche dérogatoire et les autorisations de pêche à la drague et au chalut dans la bande des 3 milles	Sous-action 2 : Réaliser une analyse de compatibilité avec les objectifs environnementaux du DSF dans les zones identifiées dans la sous-action 1	L	MEMN	1		1	BA	Aucun	EPMO
x	x	x		D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner les autorisations de pêche dérogatoire et les autorisations de pêche à la drague et au chalut dans la bande des 3 milles	Sous-action 3 : Conduire une analyse socio-économique des activités de pêche maritime dans les zones identifiées dans les sous-actions 1 et 2.	L	MEMN	1		1	BA	Aucun	EPMO
x	x	x		D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner les autorisations de pêche dérogatoire et les autorisations de pêche à la drague et au chalut dans la bande des 3 milles	Sous-action 4 : Ré-examiner les autorisations de pêche au chalut ou à la drague accordées dans la bande des 3 milles au regard des résultats des sous-actions 1, 2 et 3		MEMN ou ATL			1	x		x
x	x	x	x	D01-MT-OE02-AN1	Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin	Sous-action 1 : Développer la sensibilisation des marins-pêcheurs et pêcheurs de loisirs aux bonnes pratiques d'évitement des captures accidentelles et de remise à l'eau en cas de capture et optimiser la remontée des observations	N	MED (CCA)	1		3	EGMP	CCA	EPMO
x				D01-HB-OE10-AN3	Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu et adapter la réglementation si nécessaire	Sous action 1 : Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu de la façade Manche Est – mer du Nord	L	MEMN (DFM)	1		1	Aucun	Aucun	Aucun
x				D01-HB-OE10-AN3	Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu et adapter la réglementation si nécessaire	Sous action 2 : Si nécessaire, compléter la protection réglementaire des structures géomorphologiques de la façade ou faire une proposition de réglementation à la Commission européenne	L & N	MEMN (DFM, ECUMM)	1		1	Aucun	Aucun	Aucun
x	x	x	x	D01-OM-OE02-AN1	Préfigurer une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade (CSF) relatifs à l'éolien en mer	Sous-action 1 : Installer la préfiguration de l'instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade et élaborer son mandat	N	MED ou MEMN (DFM)	0		0	Aucun	Aucun	Aucun
x	x	x	x	D01-OM-OE02-AN1	Préfigurer une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade (CSF) relatifs à l'éolien en mer	Sous-action 2 : Initier un programme d'acquisition des connaissances pour limiter les impacts des énergies marines renouvelables.	N	MEMN	1		0	EGMP	Aucun	EPMO
x	x	x	x	D07-OE04-AN1	Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins dans la réglementation	Sous action 3 : Statuer sur le risque de non satisfaction des besoins en eau douce des milieux marins et définir, en cas de risque, le niveau d'apport en eau douce nécessaire pour répondre à ces besoins.	L	MED (CCA) ou ATL (BA)	3		3	BA	CCA	Aucun
x	x	x		D07-OE04-AN1	Définir les modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins dans la réglementation	Sous-action 4 : [uniquement pour les façades MEMN, NAMO et SA] Si nécessaire, définir des modalités d'une meilleure prise en compte des besoins d'apports en eau douce des milieux marins dans les études de diagnostic menées dans le cadre de SDAGE ou de projets territoriaux de gestion de l'eau (PTGE) sur les bassins hydrographiques présentant une	L	ATL ou MEMN (DRAS / ECUMM)	1 à 3		2	Aucun	Aucun	Aucun

# Suite à donner : donner du sens à la stratégie PET

- Des réunions **par façades avec les DFM et les PNM**
  - valider les **actions PET** dans les territoires
  - identifier les porteurs de projets pour les actions de coordination
  - trouver des porteurs aux **actions orphelines**
  - nombre de sous actions par territoire : **trouver une répartition équitable**
  - priorité : actions à **moyen constant**
  
- **Proposition ciblée PET : référent, localisation, programmation**

# Quel rôle des gestionnaires d'AMP ?

- valider les **actions PET** dans les territoires et **étendre les actions réalisées prévues au-delà des PNM**
- trouver des porteurs aux **actions orphelines** => rôle des gestionnaires d'AMP



identifier ensembles vos possibles implications, modalité de mise en œuvre et conditions de réussite

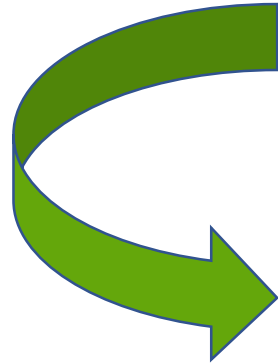
# Suite à donner : disposer d'un outils de suivi

- Besoin initial :
  - i) Suivi administratif : un porteur de projet, un responsable, un lieu et une période pour chaque SA
  - ii) Suivi technique : stade d'avancement des sous actions dans le temps (phase de rencontre, écriture du cahier des charges, appel d'offre, ...)
  - iii) Suivi financier : estimations initiales VS moyens mobilisés
  - iv) Suivi des partenariats
- Articulation avec les autres outils
  - BD-PAMM DEB (rapportage DCSMM),

# Suite à donner : monter un Life espèces

Un maximum de 49 SA du PDA pouvant être financées par un LIFE Traditionnel Nature (17M€) :

- 11 SA connaissance
- 15 SA mobilisation
- 17 SA gestion
- 1 SA police
- 5 SA transversales



=> 44 SA concernent MED dont 14 spécifiques MED

=> 5 SA spécifiques ATL et MEMN

=> 30 SA communes toutes façades

des taux de financement attendus 60 à 75% avec un taux à 67% si majorité d'actions en faveur EIC => à affiner pour notre projet

Dépôt du dossier => novembre 2022



# Typologie des SA éligibles à un Life

Type d'actions	▼ Nombre de sous-action	Coûts sous actions BET
Actions transversales	13	3135000
Activités d'observation des mammifères marins	2	172000
captures accidentelles élastmobranches	2	724000
Captures accidentelles oiseaux marins	3	1616000
Captures accidentelles tortues marines et mammifères marins	2	936000
Collisions oiseaux marins / infrastructures en mer	1	864000
Collisions tortues marines et mammifères marins	7	965500
Dérangement des oiseaux marins au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	5	1404000
Habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales	3	2618000
Pertes habitats fonctionnels oiseaux marins	2	524000
Prélèvements et captures accidentelles des espèces amphihalines	4	1769500
Pression sites reproduction oiseaux marins	3	1240000
restauration populations élastmobranches	2	1090000
<b>Total général</b>	<b>49</b>	<b>17058000</b>

# Les conditions de réussite : articulation avec les autres financements européens

=> Mobilisation du Life après l'ensemble des fonds structurels dédiés !

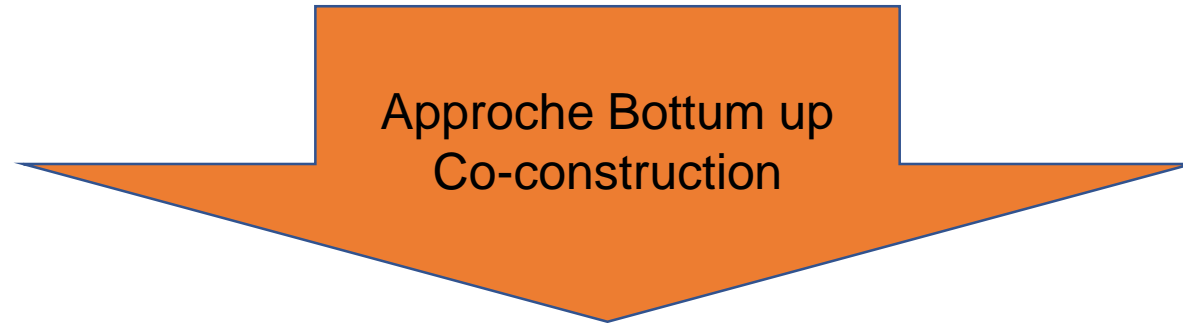
- Articulation avec le FEAMPA => ARP
- Articulation avec les PNA (puffins, amphihalins, élasmo, tortues...)
- Articulation avec les Life en cours d'élaboration
  - Life Amphihalins
  - Life AME
  - Life Stratégique Nature => quels besoins marins ?

# Les conditions de la réussite : un projet de territoire !

- Un financement compétitif : taux de réussite 7% => exemplarité !
- Critère de jugement des projets
  - Le fond scientifique et technique
  - Les partenariats (bénéficiaires et co-financeurs) => garant d'acceptabilité, besoin partagé => déploiement !

# Quelle place des gestionnaires d'AMP ?

- Quels sont vos enjeux, besoins et attentes ?
- Des idées de partenaires potentiels (WWF...)



Enrichissement du projet initial pour répondre à des besoin partagés  
Approche globale et intégrée



Des documents utiles pour  
aller plus loin...

Des éléments utiles pour préparer des DocoB  
ou une action de gestion dans une AMP

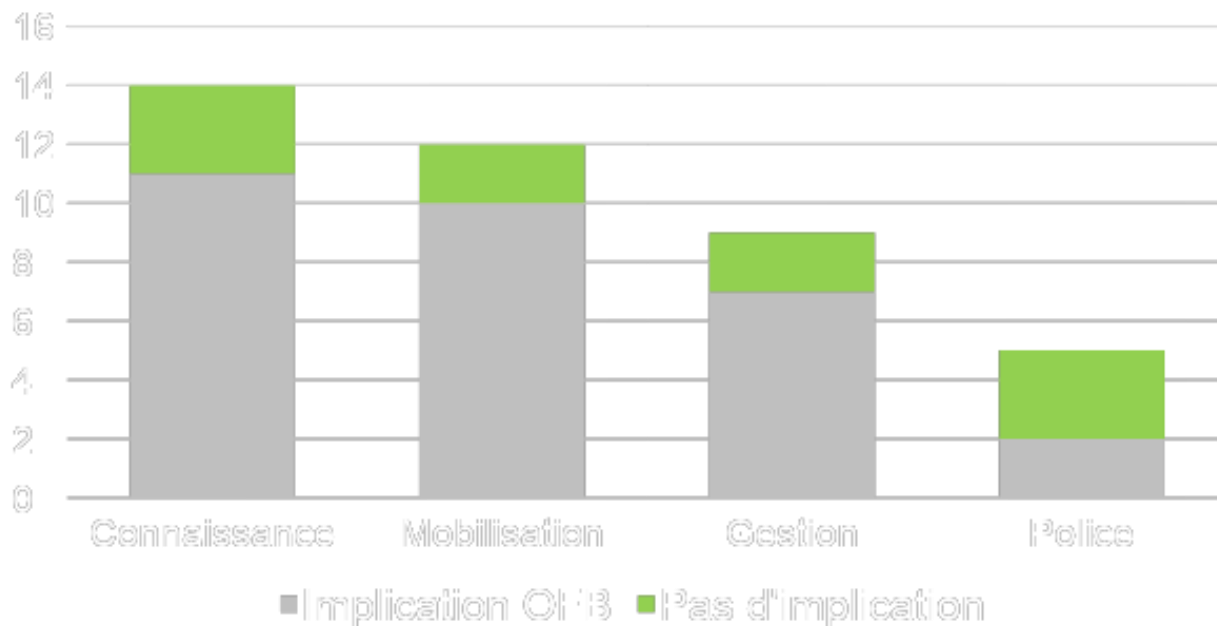
# Habitats benthiques

Dans les tableaux qui suivent, seulement les SA pour lesquelles l'OFB est impliqué sont présentées

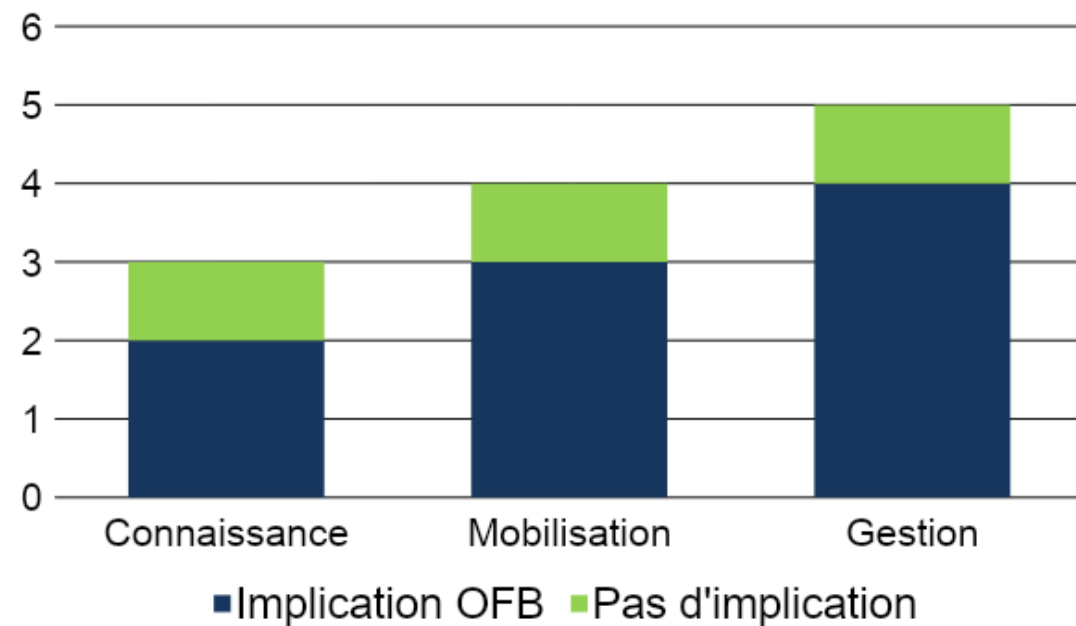


- D01-HB (Biodiversité – Habitats benthiques) : 40 SA dont 30 OFB
- D06 (Intégrité des fonds marins) : 12 SA dont 9 OFB
- OE n'ayant pas fait l'objet de nouvelle mesure : D01- HB-OE02, OE04, OE05, OE08, OE11

D01-HB



D06



EMN	AMO	SA	IED	DFM	Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8	niv ea	Thématique	Pilote(s) V8 Septembre 2021	Partenaire(s) associés (technique financiers)	Implication OFB	Implication PNM
x	x	x		Tous sauf MED	D01-HB-OE01-AN1	Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié.	Sous-action 1 : Définir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de l'observatoire	N	Connaissance	OFB	CBN, Conservatoire du littoral, OFB, PNR, CBN,	Pilote	x
x	x	x		Tous sauf MED	D01-HB-OE01-AN1	Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié.	Sous-action 2 : Compléter ponctuellement les données cartographiques de répartition de l'habitat de prés salés	N	Connaissance	OFB	Conservatoire du littoral, OFB, PNR, CBN, DIRM, DIRM	Pilote	x
x	x	x		Tous sauf MED	D01-HB-OE01-AN1	Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié.	Sous-action 3 : Identifier les seuils de pression compatibles avec le bon état écologique des prés salés en se basant sur au moins un site atelier par sous-région marine pour les pressions les plus significatives relevées	N	Gestion	OFB, DREAL	Conservatoire du littoral, PNR, OFB, CBN,	Pilote	x
x	x	x		Tous sauf MED	D01-HB-OE01-AN1	Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié.	Sous-action 4 : Formuler des recommandations de gestion de ces habitats vis à vis des activités les plus perturbatrices	N	Gestion	OFB	CBN, Conservatoire du littoral, OFB, PNR,	Pilote	x
x				MEMN	D01-HB-OE03-AN1	Créer un observatoire du type de fréquentations sur l'estran (MEMN)	Sous-action 1 : Définir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de l'observatoire, pour aboutir à sa création	L	Connaissance	Préfet département	DDTM, OFB,	Contributeur	x
x				MEMN	D01-HB-OE03-AN1	Créer un observatoire du type de fréquentations sur l'estran (MEMN)	Sous-action 2 : Réaliser un état des lieux général des fréquentations sur l'estran	L	Connaissance	Préfet département	DDTM, OFB, associations, AMURE	Contributeur	x
x				MEMN	D01-HB-OE03-AN1	Créer un observatoire du type de fréquentations sur l'estran (MEMN)	Sous-action 3 : Pérenniser l'observatoire des activités de pêche à pied de loisir	L	Connaissance	DIRM MEMN, OFB	CPIE, Associations	Pilote	x
x				MEMN	D01-HB-OE03-AN1	Créer un observatoire du type de fréquentations sur l'estran (MEMN)	Sous-action 4 : Partager les connaissances acquises avec le public	L	Mobilisation	Préfet département	DDTM, OFB, associations, AMURE	Contributeur	x
x	x	x	x	Tous	D01-HB-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer	sous action 1 : Synthétiser les informations disponibles dans une cartographie évolutive des habitats benthiques et de leurs enjeux à destination des porteurs de projets et des services instructeurs	N	Connaissance	OFB	MNHN, DREAL, DIRM, DDTM, IFREMER,	Pilote	x
x	x	x	x	Tous	D01-HB-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer	Sous action 3 : Élaborer des guides par type d'activités sur l'analyse du lien de compatibilité des autorisations avec les objectifs environnementaux.	N	Gestion	DEB	DDTM, DREAL, DIRM, OFB, acteurs économiques	Contributeur	x
x	x	x		Tous sauf MED	D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner le cadre de délivrance des autorisations de pêche dérogatoire au chalut et des autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles	Sous-action 1 : Identifier sur chaque façade les habitats à enjeux qui font l'objet de demande d'autorisation de pêche au chalut ou de pêche à la drague dans la bande des 3 milles	L	Gestion	OFB,DIRM	DREAL, CRPME, OP	Pilote	x
x	x	x		Tous sauf MED	D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner les autorisations de pêche dérogatoire et les autorisations de pêche à la drague et au chalut dans la bande des 3 milles	Sous-action 2 : Réaliser une analyse de compatibilité avec les objectifs environnementaux du DSF dans les zones identifiées dans la sous-action 1	L	Connaissance	MEMN, SA, MED+ DIRM, DDTM; NAMO, SA : DIRM uniquement	OFB, CRPME, OP, DDTM (NAMO, SA)	Contributeur	x
x	x	x		Tous sauf MED	D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner les autorisations de pêche dérogatoire et les autorisations de pêche à la drague et au chalut dans la bande des 3 milles	Sous-action 3 : Conduire une analyse socio-économique des activités de pêche maritime dans les zones identifiées dans les sous-actions 1 et 2.	L	Connaissance	MEMN, SA : DIRM, DDTM; NAMO : DIRM	DPMA, OFB, CRPME, OP, DDTM (NAMO, SA)	Contributeur	x
x	x	x		Tous sauf MED	D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner les autorisations de pêche dérogatoire et les autorisations de pêche à la drague et au chalut dans la bande des 3 milles	Sous-action 4 : Ré-examiner les autorisations de pêche au chalut ou à la drague accordées dans la bande des 3 milles au regard des résultats des sous-actions 1, 2 et 3		Gestion	MEMN : DIRM, DDTM NAMO, SA : DIRM	OFB, CRPME, OP, DDTM (NAMO, SA)	Contributeur	x
			x	MED	D01-HB-OE09-AN1	Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires	Sous-action 1 : Mettre en œuvre les arrêtés départementaux permettant la déclinaison territoriale de l'arrêté cadre 123/2019 sur les mouillages en Méditerranée	L	Police	DDTM	Prémar, OFB, Collectivités, DIRM, AERMC,	Contributeur	x
			x	MED	D01-HB-OE09-AN1	Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires	Sous-action 3 : Renforcer la sensibilisation des usagers des mouillages (plaisanciers, loueurs de bateaux, etc) dans les ports, sur les plans d'eau.	L	Mobilisation	OFB	DIRM, AERMC, DREAL, Collectivités	Pilote	x

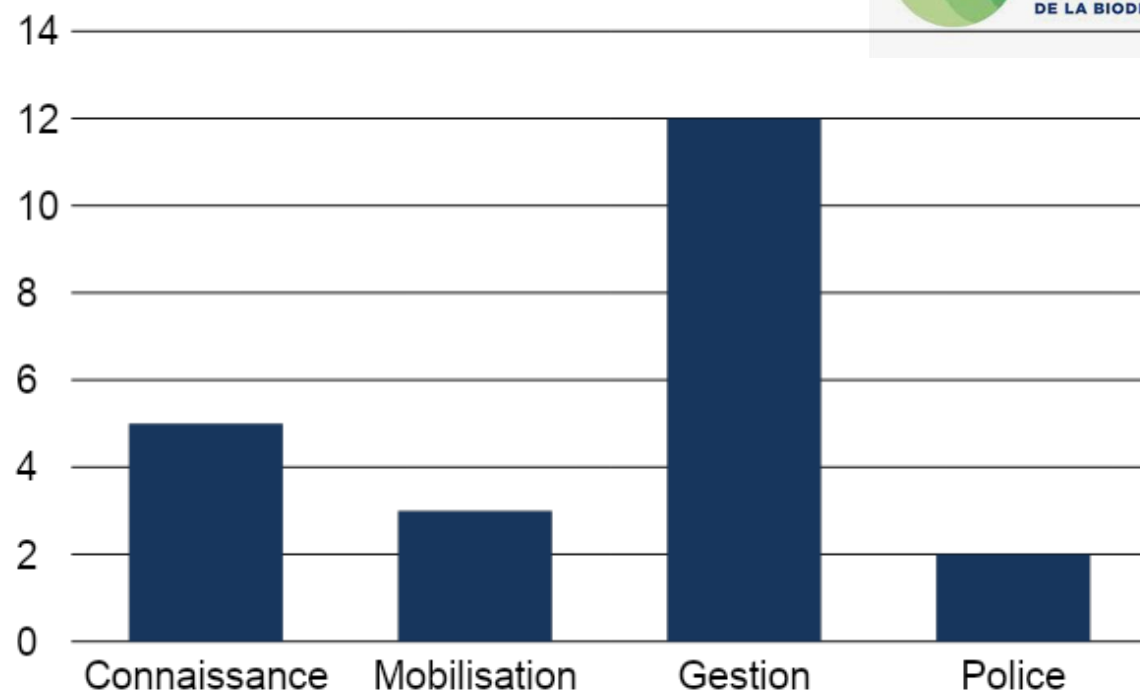
			*	MED	D01-HB-OE09-AN2	Décliner la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée	Sous-action 1 : Développer des outils de connaissance, sensibilisation et formation	L	Mobilisation	OFB, DIRM	DREAL, Gestionnaires d'AMP, collectivités,	Pilote	x
			*	MED	D01-HB-OE09-AN2	Décliner la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée	Sous-action 2 : Favoriser le mouillage écologique pour la plongée sous-marine	L	Mobilisation/gestion ?	OFB, DIRM	DREAL, Gestionnaires d'AMP, collectivités,	Pilote	x
			*	MED	D01-HB-OE09-AN2	Décliner la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée	Sous-action 3 : Au regard du poids socio-économique de l'activité, définir puis tester des mesures de régulation de la fréquentation sur les sites sensibles de plongée	L	Mobilisation	OFB, DIRM	DREAL, Gestionnaires d'AMP, collectivités,	Pilote	x
			*	MED	D01-HB-OE09-AN4	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée	Sous-action 2 : Capitaliser les données existantes pour réaliser une étude des flux de passagers et du poids socio-économique au regard de ses impacts sur l'environnement. Identifier les territoires, sites et routes	L	Connaissance	DIRM MED	CEREMA, OFB, Prémar, Collectivités,	Contributeur	
			*	MED	D01-HB-OE09-AN4	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée	Sous-action 3 : Organiser les mouillages et réduire les nuisances des navires de croisière	L	Gestion	Prémar	AERMC, DIRM, DREAL, Collectivités,	Contributeur	
			*	MED	D01-HB-OE09-AN4	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée	Sous-action 4 : Développer une campagne de sensibilisation ciblant les croisiéristes	L	Mobilisation	DIRM MED	Réseau des associations, Agence de Tourisme	Contributeur	
			*	MED	D01-HB-OE10-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée	Sous-action 1 : Faire une recommandation à la Commission européenne et diffuser la cartographie française des écosystèmes marins vulnérables (EMV) pour accompagner la Commission générale des pêches	N	Mobilisation	DEB	IFREMER, OFB, DREAL Occitanie et Corse, DIRM,	Contributeur	x
			*	MED	D01-HB-OE10-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée	Sous-action 2 : Formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation du chalutage sur les dunes sableuses sous-marines profondes et une proposition de réglementation de la pêche sur les	N	Mobilisation	DEB	IFREMER, OFB, DREAL (Occitanie et Corse)	Contributeur	x
			*	MED	D01-HB-OE10-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée	Sous-action 3 : Suite aux résultats des analyses des risques associés à la pêche dans les sites Natura 2000, formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation des pratiques de pêche au niveau des	N	Mobilisation	DEB	IFREMER, OFB, DREAL, DIRM, DREAL (Occitanie et Corse)	Contributeur	x
			*	MED	D01-HB-OE10-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée	Sous-action 4 : Suite aux résultats des analyses des risques associés à la pêche dans les sites Natura 2000, réglementer les pratiques de pêche au niveau des zones entourant les habitats récifs profonds dans les sites	L	Police	DIRM	DREAL, OFB, DREAL PACA et Corse, DDTM,	Contributeur	x
	*	*		NAMO + SA	D01-HB-OE10-AN2	Contribuer à renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Atlantique au niveau communautaire	Sous-action 1 : Transmettre à la Commission européenne des données cartographiques des zones qui abritent ou sont susceptibles d'abriter des écosystèmes marins vulnérables (EMV) sur le Talus du	N	Connaissance	DEB	IFREMER (coordination technique), OFB, DPMA, DIRM,	Contributeur	
	*	*		NAMO + SA	D01-HB-OE10-AN2	Contribuer à renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Atlantique au niveau communautaire	Sous-action 2 : Formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation des pratiques de pêche en interdisant la pêche de fond au niveau des zones récifs dans les sites Natura 2000 du large, et dans	N	Gestion	DEB	OFB, DPMA, DIRM (NAMO), DREAL (NAMO)	Contributeur	
*				MEMN	D01-HB-OE10-AN3	Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu et adapter la réglementation si nécessaire	Sous action 1 : Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu de la façade Manche Est - mer du Nord	L	Connaissance	OFB, DIRM	DPMA, DEB, IFREMER (MEMN), DREAL (MEMN),	Pilote	
*				MEMN	D01-HB-OE10-AN3	Evaluer le niveau d'interaction des activités avec les structures géomorphologiques particulières à enjeu et adapter la réglementation si nécessaire	Sous action 2 : Si nécessaire, compléter la protection réglementaire des structures géomorphologiques de la façade ou faire une proposition de réglementation à la Commission européenne	L & N	Mobilisation	DIRM, DEB	OFB, DPMA, DREAL (MEMN)	Contributeur	



MM	MO	SA	ED	MEM	Identifiant action	Action	Y AE libellé sous-action Y8	niveau	Thématique	Pilote(s) Y8 Septembre 2021	Partenaire(s) associés (technique financiers)	Implication OFB	Implication PNM
*	*	*	*	Tour	D06-OE01-AN1	Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »	Sous-action 1 : A l'échelle de chaque façade, cartographier les espaces où l'artificialisation doit impérativement être évitée	L	Connaissance	NAMO, SA, OFB MED ; DIRM ; MEMN : GIP ROL OFB	DIRM, DREAL, DDTM, Collectivités (régionales,	Pilote et contributeur (selon façade)	x
*	*	*	*	Tour	D06-OE01-AN1	Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »	Sous-action 2 : Mettre en place un suivi de l'artificialisation prévisionnelle et effective et identifier des sites susceptibles d'être dés-artificialisés, en intégrant les collectivités.	L	Connaissance	SA MED : DIRM ; NAMO DREAL en coordination, DDTM : MEMN : GIP ROL	OFB (Coordination technique), DREAL (hors	Coordinateur	x
*	*	*	*	Tour	D06-OE01-AN1	Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »	Sous-action 3 : Développer les actions des services et des opérateurs de l'Etat pour accompagner les porteurs de projets en vue de l'objectif de réduction de l'artificialisation	L	Gestion	MEMN, SA, DIRM, DREAL, DDTM ; NAMO : DDTM ; MED : DREAL, DDTM (services	Collectivités (régionales, départementales,	Contributeur	x
*	*	*	*	Tour	D06-OE01-AN2	Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin	Sous-action 1 : Organiser l'échange et la synthèse des travaux régionaux relatifs à la séquence Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner (ERCA)	L	Gestion	MEMN, SA: DIRM, DREAL; MED : DIRM; NAMO : DIRM en coordination, DREAL	OFB, AE (AESN, AEAP, AEAG, AE RMC), DDTM	Contributeur	x
*	*	*	*	Tour	D06-OE01-AN2	Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des autorisations de projets conduisant à artificialiser le milieu marin	Sous - action 2 : Identifier sur la façade des sites à fort potentiel de gain écologique et définir, sur au moins un site pilote, les modalités de gain écologique à titre d'exemple	L	Gestion	DIRM, DREAL	OFB (coordination technique), AE (AESN, AEAP, Collectivités,	Coordinateur	x
			*	MED	D06-OE02-AN1	Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion et de l'espèce protégée.	Sous-action 1 : Accompagner, les collectivités et les gestionnaires pour une meilleure gestion des banquettes de posidonie entre maintien de l'activité balnéaire et protection de l'espèce.	L	Mobilisation	DREAL, collectivités (conseils régionaux et OEC)	Collectivités, DDTM, OFB, DIRM, club mer et littoral	Contributeur	x
			*	MED	D06-OE02-AN1	Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion et de l'espèce protégée.	Sous-action 3 : Poursuivre les actions de sensibilisation auprès du grand public permettant de changer le regard sur les banquettes de posidonie sur les plages, en expliquant leur importance et leur rôle écologique	L	Mobilisation	DREAL, collectivités (conseils régionaux et OEC)	Collectivités, DDTM, OFB, DIRM, club mer et littoral	Contributeur	x
			*	MED	D06-OE02-AN1	Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion et de l'espèce protégée.	Sous-action 4 : Valoriser et fédérer les gestionnaires et acteurs de la préservation des banquettes de Posidonie de Méditerranée	L	Mobilisation	Collectivités régionales (Région PACA en pilote), DREAL Corse	Collectivités, DDTM, OFB, DIRM	Contributeur	x
			*	MED	D06-OE02-AN2	Poursuivre la déclinaison territoriale de la stratégie de restauration écologique des habitats naturels en Méditerranée	Sous-action 1 : Mettre en œuvre des STERE sur les territoires identifiés dans la stratégie de façade de la restauration écologique des habitats naturels, et les intégrer dans les documents de gestion existants en prenant en	L	Gestion	Collectivités	DIRM, AERMC, DREAL, OFB, Collectivités	Contributeur	

# Oiseaux Marins

- D01-OM (Biodiversité – Oiseaux Marins) : 22 SA dont 22 OFB
- OE n’ayant pas fait l’objet de nouvelle mesure : aucun

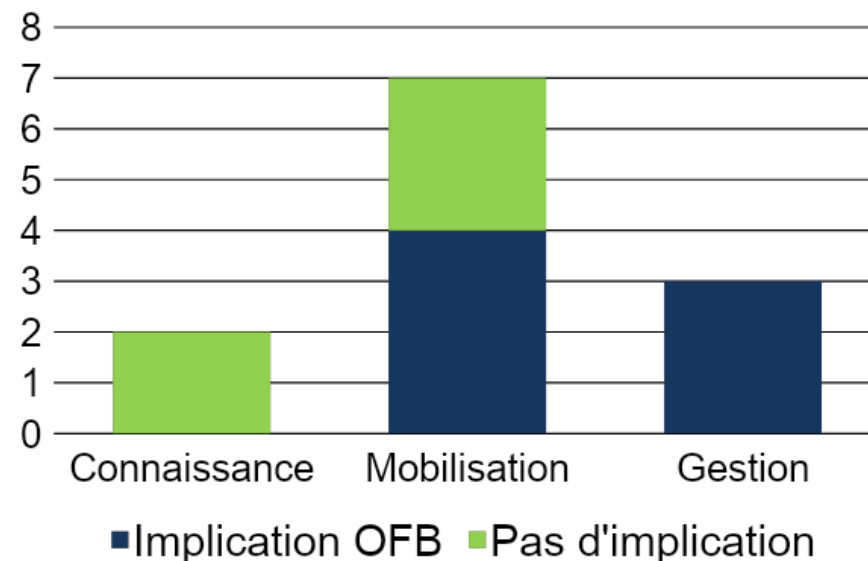


EMN	AMO	SA	IED	OFM	Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8	nivea	Thématique	Pilote(s) V8 Septembre 2021	Partenaire(s) associés (technique financiers)	Implication OFB	Implication PNM
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE01-AN1	Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire	Sous-action 3 : Sur la base d'un état des lieux des méthodes de réduction des captures accidentelles, tester et déployer des mesures de réduction sur des sites pilotes et encourager la mise en œuvre d'actions	L&N	Gestion	DPMA,DEB,OFB,DIRM, Gestionnaires d'AMP (MED)	CRPMEM,OP, DREAL, Animateurs Natura 2000	Pilote	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE01-AN1	Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire	Sous-action 4 : Adopter les mesures réglementaires adéquates pour réduire les captures accidentelles, en passant lorsque nécessaire par une procédure de régionalisation	L&N	Gestion	DIRM,DEB,DPMA	OFB (coordination technique),DREAL,DDTM,	Coordinateur	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE02-AN1	Préfigurer une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade (CSF) relatifs à l'éolien en mer	Sous-action 1 : Installer la préfiguration de l'instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade et élaborer son mandat	N	Mobilisation	DEB, DGEC	OFB (coordination technique ?), DIRM, DREAL,	Coordinateur	
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE02-AN1	Préfigurer une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade (CSF) relatifs à l'éolien en mer	Sous-action 2 : Initier un programme d'acquisition des connaissances pour limiter les impacts des énergies marines renouvelables.	N	Connaissance	DEB, DGEC	OFB (coordination technique), DIRM, DREAL,	Coordinateur	*

EMN	NMO	SA	IED	DFM	Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8	niv ea	Thématique	Pilote(s) V8 Septembre 2021	Partenaire(s) associés (technique financiers)	Implication OFB	Implication PNM
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE03-AN1	Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine	Sous-action 1: Identifier les espèces particulières à enjeu fort pour lesquelles l'élaboration de mesures de gestion adaptées est pertinente	L	Connaissance	NAMO: DIRM en coordination, DREAL; MEMN, SA: DIRM, DREAL; MED: OFB	OFB (coordination technique), DDTM (hors)	Pilote et Coordinateur (selon façade)	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE03-AN1	Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine	Sous action 2: Élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection locaux pour les espèces identifiées	L	Gestion	NAMO: DREAL en coordination, DDTM; MED: DIRM; MEMN, SA: DIRM, DREAL	OFB (coordination technique), DDTM (hors)	Coordinateur	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE04-AN1	Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins.	Sous-action 1: Réaliser un diagnostic, notamment avec le GISOM, identifiant les sites à enjeux forts éligibles à des mesures de veille ou de réduction des espèces introduites et domestiques, présentant un coût/efficacité	N	Connaissance	OFB	DREALs, Gestionnaires d'AMP, Conservatoire	Pilote	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE04-AN1	Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins.	Sous-action 2: Mettre en œuvre une stratégie de piégeage des espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins et/ou de stérilisation des chats et d'élimination des rats sur les îles	L&N	Gestion	OFB, DREAL (NAMO)	DREALs (MEMN, SA, MED), Gestionnaires	Pilote	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE04-AN1	Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins.	Sous-action 3: Pour les sites continentaux et ceux proches de la côte, mettre en œuvre des actions de contrôle des espèces et de réduction des impacts de ces espèces sur les populations nicheuses	L	Police	NAMO: OFB; MED, MEMN, SA: DREAL, Conservatoire du Littoral	OFB (MEMN, SA, MED), DREALs, Gestionnaires	Pilote et contributeur (selon façade)	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE05-AN1	Identifier, maintenir et restaurer les habitats méditerranéens et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés et/ou exposés à la compression des habitats littoraux	Sous-action 1: Identifier les secteurs d'habitats de l'estran (et les habitats fonctionnels pour les oiseaux marins) dégradés et/ou exposés au "costal squeeze" (compression des habitats littoraux)	L&N	Connaissance	OFB	Conservatoire du Littoral, DREAL, CEREMA	Pilote	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE05-AN1	Identifier, maintenir et restaurer les habitats méditerranéens et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés et/ou exposés à la compression des habitats littoraux	Sous-action 2: Mettre en œuvre une/des actions de restauration ou d'entretien des habitats fonctionnels des oiseaux marins	L	Gestion	OFB, DREAL, Conservatoire du Littoral selon façade (Bretagne, autre?)	DDTM (instruction des projets de réhabilitation)	Pilote	*
*	*	*	*	Tous sauf MED	D01-OM-OE05-AN1	Identifier, maintenir et restaurer les habitats méditerranéens et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés et/ou exposés à la compression des habitats littoraux	Sous-action 3: Mettre en œuvre une action de restauration des habitats interdits (MEMN, NAMO et SA) / Mettre en œuvre une action de restauration des habitats littoraux (MED)	L	Gestion	OFB, DREAL, Conservatoire du Littoral selon façade (Bretagne, autre?)	Gestionnaires d'AMP, MISEN, Conservatoire	Pilote	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale	Sous action 1: Synthétiser les informations spatiales et temporelles disponibles sur la sensibilité des espèces au dérangement et à la perte d'habitats fonctionnels, en particulier dans une cartographie évolutive des habitats	N	Connaissance	OFB	Etablissements scientifiques, DREAL, DDTM	Pilote	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale	Sous action 2: Elaborer des guides pour chaque activité visant à réduire leur impact et former les services instructeurs pour assurer la compatibilité des autorisations en mer avec les objectifs	N	Gestion	DEB	OFB, DREALs, DDTM (en tant que)	Contributeur	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale	Sous action 3: Mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des activités autorisées et de la sensibilité	L	Gestion	DIRM, DREAL, DDTM (( prescription de mesures de protection dans l'instruction des	Prémar, OFB	Contributeur	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des	Sous-action 1: Diffuser des informations spatialisées et des messages de prévention adaptés pour promouvoir les bonnes pratiques et éviter les pressions induites	N	Mobilisation	Ministère des sports, OFB	PRNSN, ENVSN, fédérations sportives,	Pilote	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des	Sous action 2: Mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des pratiques et de la sensibilité des	L	Gestion	NAMO, SA: DREAL, DDTM, DIRM; MEMN: DREAL, DDTM; MED: DREAL, DDTM	PRNSN, ENVSN, fédérations sportives,	Contributeur	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des	Sous-action 3: Proposer un module dédié à la connaissance de l'environnement marin dans les formations professionnelles d'éducateurs sportifs nautiques (Certificat de Qualification Professionnelle	N	Mobilisation	Ministère chargé de la jeunesse et des sports	PRNSN, ENVSN, fédérations sportives,	Contributeur	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE07-AN1	Mettre en cohérence le cadre réglementaire national, et le cas échéant la réglementation locale, avec l'Accord international sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs	Sous-action 1: Développer des plans internationaux d'action comprenant un plan de gestion adaptative des prélèvements pour les cinq espèces suivantes: barge rousse, huîtrier pie, vanneau huppé, bécasseau	N	Gestion	DEB	OFB (coordination technique)	Coordinateur	*
*	*	*	*	Tous	D01-OM-OE07-AN1	Mettre en cohérence le cadre réglementaire national, et le cas échéant la réglementation locale, avec l'Accord international sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs	Sous-action 2: Adapter le cas échéant la réglementation en fonction des évolutions décidées dans le cadre de l'accord AEWA	N	Police	DEB	OFB (coordination technique)	Coordinateur	*

# Mammifères - Tortues

- D01-MT (Mammifères et tortues marins) : 12 SA dont 7 OFB
- OE n'ayant pas fait l'objet de nouvelle mesure : aucun



EMN	AMO	SA	IED	NFM	Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8	niv ea	Thématique	Pilote(s) V8 Septembre 2021	Partenaire(s) associés (technique financiers)	Implication OFB	Implication PNM
×	×	×	×	Tous	D01-MT-OE01-AN1	Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins	Sous-action 1: Définir les conditions d'approche des mammifères marins (dans la zone des 300 mètres dite zone de vigilance pour les cétacés) adaptées au contexte local et promouvoir leur mise en œuvre par voie	L	Gestion	Préfets maritimes (hors SA); Préfets de région, Préfets de département: DREAL	DEB, DREAL, OFB	Contributeur	×
×	×	×	×	Tous	D01-MT-OE01-AN1	Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins	Sous-action 2: Sensibiliser le public au respect de bonnes pratiques d'observations des mammifères marins (pratique d'activités de sports et loisirs de pleine nature comme d'observations commerciales), au moyen de	N	Mobilisation	OFB et sous-traitance associations par façade	DEB, DREAL, OFB, accords Pelagos et ACCOBAMS	Pilote	×
×	×	×	×	Tous	D01-MT-OE02-AN1	Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin	Sous-action 1: Développer la sensibilisation des marins-pêcheurs et pêcheurs de loisirs aux bonnes pratiques d'évitement des captures accidentelles et de remise à l'eau en cas de capture et optimiser la remontée des	N	Mobilisation	MEMN, NAMO, SA: OFB, CNPMM; MED: DIRM	IFREMER, DREAL Occitanie et Corse,	Pilote et contributeur (selon façade)	×
×	×	×		Tous sauf MED	D01-MT-OE03-AN1	Identifier et réduire les risques de collision entre les transports maritimes et les mammifères marins à l'échelle de la façade Atlantique	Sous-action 2: Développer la mise en place sur la façade d'un dispositif de partage de positions des cétacés pour éviter les collisions	L&N	Gestion	MED: Préfets maritimes, DEB, DAM; SA, NAMO, MEMN: DEB, DAM	DAM, DEB, OFB, DIRM (NAMO)	Contributeur	×
×	×	×		Tous sauf MED	D01-MT-OE03-AN1	Identifier et réduire les risques de collision entre les transports maritimes et les mammifères marins à l'échelle de la façade Atlantique	Sous-action 3: Proposer un contenu de formation sur les collisions avec les cétacés et le dispositif de partage de positions des cétacés pour éviter les collisions.	N	Mobilisation	Min chargé de l'environnement et de la mer	ONG (MIRACETI), OFB	Contributeur	×
			×	MED	D01-MT-OE03-AN2	Réduire les risques de collision pour les cétacés à l'échelle de la façade méditerranéenne par la soumission auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) d'une proposition de zone	Sous-action 3: Veiller à ce que l'ensemble de la flotte devant être équipé du système REPCET le soit et poursuivre la formation à l'utilisation du système REPCET	L	Gestion, Mobilisation	Ministere Environnement (DEB)	DIRM, OFB, Prémar, MIRACETI, ACCOBAMS.	Contributeur	
			×	MED	D01-MT-OE03-AN2	Réduire les risques de collision pour les cétacés à l'échelle de la façade méditerranéenne par la soumission auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) d'une proposition de zone	Sous-action 4: Elaborer un dispositif de partage de position des cétacés utilisable la nuit, en soutenant et en accélérant la R&D pour le développement de technologies de détection en temps réel des cétacés	L	Mobilisation	Ministere Environnement (DEB), Min Mer (DAM) (sous réserve)	OFB	Contributeur	

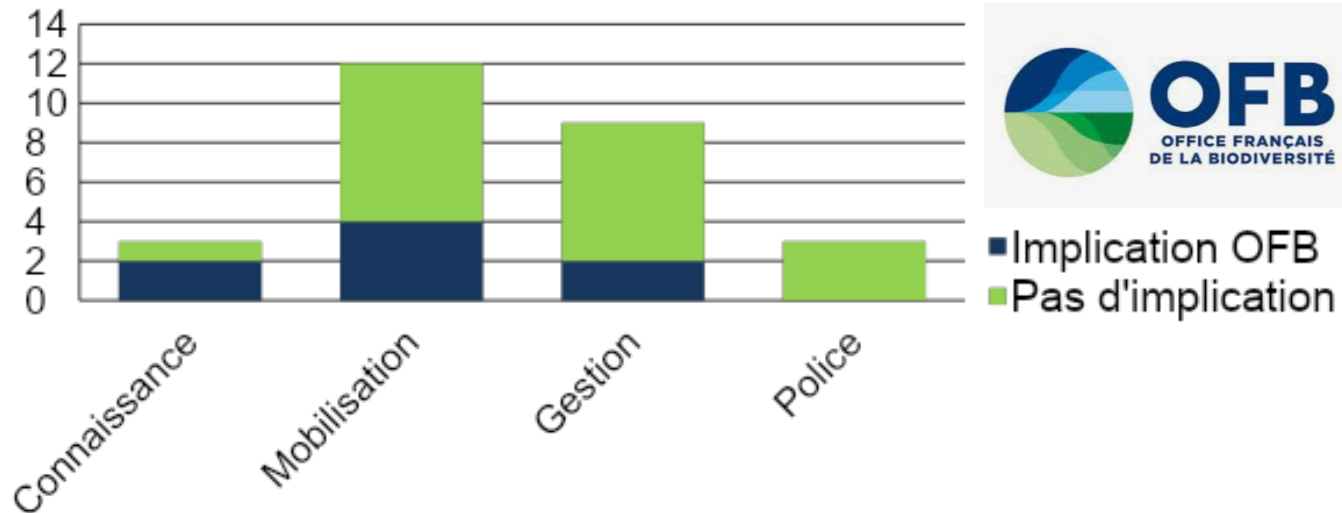
# Eutrophisation

- D05 (Eutrophisation) : 3 SA OFB de typologie Gestion / 3 SA
- OE n'ayant pas fait l'objet de nouvelle mesure : D05-OE02, OE03, OE04

EMIN	NMO	SA	IED	NFM	Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8	niv ea	Thématique	Pilote(s) V8 Septembre 2021	Partenaire(s) associés (technique/financiers)	Implication OFB	Implication PNM
	*			NAMO	D05-OE01_AF1	Réduire les apports excessifs en nutriments ,et leur transfert dans le milieu marin	Sous-action 1: Suivre l'élaboration des objectifs de long terme de concentration en nitrates dans les cours d'eau de la façade NAMO respectant la réglementation sur le classement en Zones Vulnérables, à savoir un objectif	L	Gestion	DREAL de bassin, secrétariat technique de bassin, DIRM, secrétariat technique	AELB, DREAL, DRAAF, DDTM	voir si DR Bretagne (Musard) PNMI (Pouline)	
	*			NAMO	D05-OE01_AF1	Réduire les apports excessifs en nutriments ,et leur transfert dans le milieu marin	Sous-action 2: Suivre la réduction des apports de phosphore liés aux rejets des systèmes de traitement des eaux usées (STEU) des communes littorales, et celles diagnostiquées comme impactant le milieu marin		Gestion	DREAL de bassin, secrétariat technique de bassin, DIRM, secrétariat technique	AELB, DREAL, DRAAF, DDTM	voir si DR Bretagne (Musard) PNMI (Pouline)	
	*			NAMO	D05-OE01_AF1	Réduire les apports excessifs en nutriments ,et leur transfert dans le milieu marin	Sous-action 3: Réduire les apports phosphorés de l'agriculture et de l'élevage ainsi que leurs transferts vers le littoral par des actions complémentaires à celles du Sdage, plus particulièrement celles visant à limiter le		Gestion	DREAL (coordination ?), DDTM ?	conservatoire du littoral, AELB	voir si DR Bretagne (Musard) PNMI (Pouline)	

# Déchets

- D10 (Déchets marins) : 27 SA dont 8 SA OFB
- OE n'ayant pas fait l'objet de nouvelle mesure : aucun



■ Implication OFB  
■ Pas d'implication

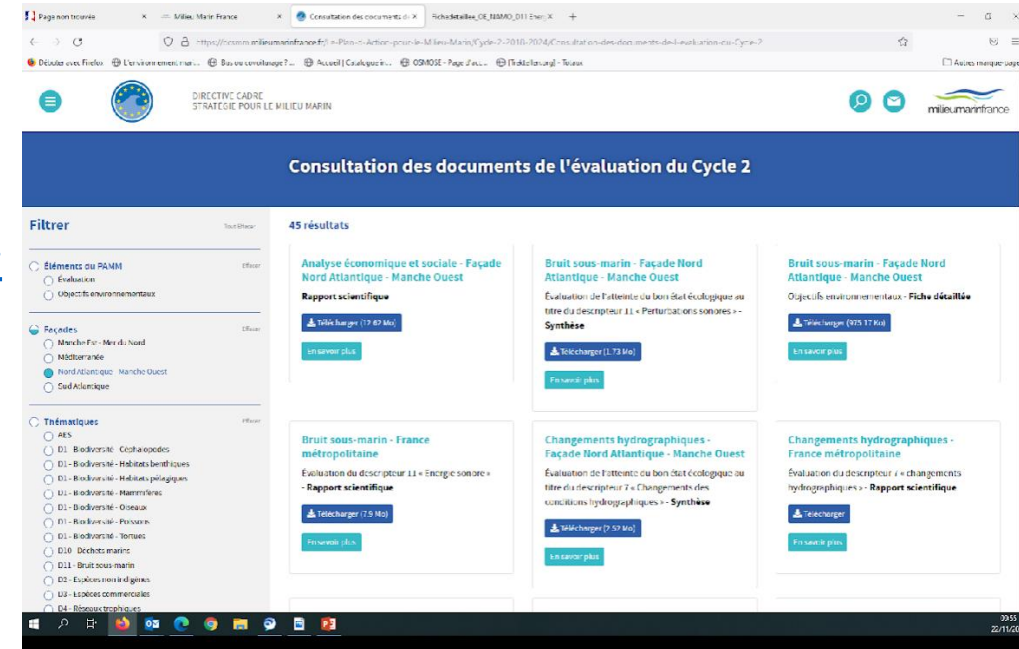
EMN	AMO	SA	IED	DFM	Identifiant action	Action	V AE libellé sous-action V8	niv ea	Thématique	Pilote(s) V8 Septembre 2021	Partenaire(s) associés (technique financiers)	Implication OFB	Implication PNM
*	*	*	*	Tous	D10-OE01-AN2	Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	Sous-action 3 : Identifier les stations d'épuration des collectivités et des industries utilisant les biomédias filtrants ainsi que les modèles utilisés à l'origine des pollutions à l'origine de pollutions et mettre en place des		Connaissance	AE	Maîtres d'ouvrages (collectivités et industriels)	Contributeur	*
*	*	*	*	Tous	D10-OE01-AN2	Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	Sous-action 4 : Développer des actions de recherche et innovation afin de développer des méthodes alternatives aux biomédias filtrants et/ou de réduction des fuites	L	Connaissance	AE	Maîtres d'ouvrages (collectivités et industriels)	Contributeur	*
*	*	*	*	Tous	D10-OE01-AN4	Sensibiliser, informer, éduquer sur la pollution des océans par les déchets	Sous-action 1 : Soutenir et animer le réseau associatif qui intervient sur le terrain pour informer et sensibiliser le grand public et les scolaires à la lutte contre les déchets marins	L	Mobilisation	DEB/ELM, ADEME	DIRM (animation locale), CEDRE,	Contributeur	*
*	*	*	*	Tous	D10-OE01-AN5	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables	Sous-action 1 : Accompagner aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marée dans la réduction des déchets et la mutation des équipements vers des solutions recyclables et durables pour la distribution des	N	Mobilisation	DIRM	Régions, DDTM, DDPP (coordination technique),	Contributeur	*
*	*	*	*	Tous	D10-OE01-AN5	Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables	Sous-action 2 : Structurer et pérenniser les actions consistant à retirer les filets perdus en cas d'impact avéré sur la bioécologie et/ou la ressource halieutique	L	Gestion	OFB, CRPMEM	DPMA, Collectivités DREAL DDTM Unions	Pilote	*
*	*	*	*	Tous	D10-OE02-AN1	Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité	Sous-action 3 : Accompagner les filières de la pêche professionnelle et de la conchyliculture dans l'identification des bonnes pratiques pour réduire les déchets issus du ramassage des filets de pêche et des	N	Mobilisation	DPMA	DGITM, DEB, KIMO international, Associations,	Contributeur	*
			*	MED	D10-OE02-AN2	Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité	Sous action 1 : Accroître le nombre de ports de plaisance certifiés Port Propres. Organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins.	L	Gestion	Unions portuaires	DIRM, DREAL, Collectivités, ADEME, AERMC, OFB,	Contributeur	*
			*	MED	D10-OE02-AN2	Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité	Sous action 2 (spécifique MED) : Accompagner les ports certifiés « Ports Propres » dans la certification environnementale « Ports propres actifs en biodiversité » et renforcer la formation des gestionnaires	L	Mobilisation	Unions portuaires	DIRM, Collectivités régionales, CNFPT,	Contributeur	

# Documentation utile

## DCSMM

### Evaluation du Cycle 2

<https://dcsmm.milieumarinfrance.fr/Le-Plan-d-Action-pour-le-Milieu-Marin/Cycle-2-2018-2024/Consultation-des-documents-de-l-evaluation-du-Cycle-2>



### Plan d'action (PDA)



État du milieu



Activités et usages



Actions concrètes



Cadre réglementaire



Administration des référentiels



La recherche

# Accéder aux DSF (validés en 2019)

## Documents Stratégiques de Façade (Métropole) - GéoLittoral (developpement-durable.gouv.fr)

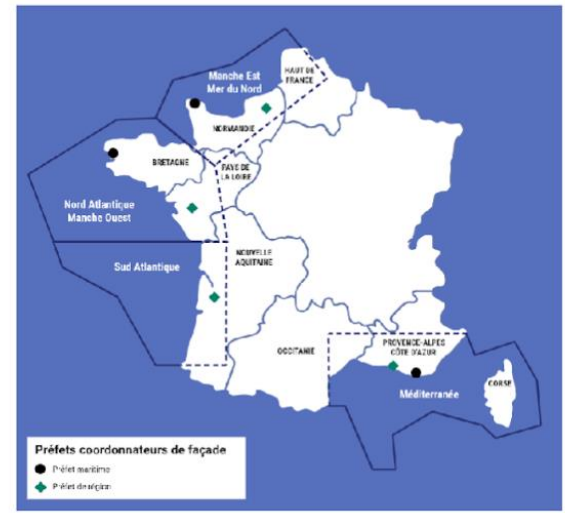


# Accéder aux PDA et aux DDS (validation mars 2022)

## Donnez votre avis ! | Stratégies de façade maritime (merlittoral2030.gouv.fr)

- 
**Plan d'action de la façade Nord Atlantique Manche Ouest (présentation générale).pdf**  
 Document PDF | 2961,704 Ko  
 En raison de son volume, l'annexe 1 (état de l'existant) est accessible via une [page dédiée du portail de la mer et du littoral](#), GéoLittoral.
 Télécharger ↓
- 
**Annexe\_2\_Secteurs d'études des zones de protection forte.pdf**  
 Document PDF | 3721,951 Ko
 Télécharger ↓
- 
**Annexe\_3\_glossaire du plan d'action namo.pdf**  
 Document PDF | 1412,078 Ko
 Télécharger ↓
- 
**Annexe\_4\_acronymes du plan d'action de la façade namo.pdf**  
 Document PDF | 1331,078 Ko
 Télécharger ↓
- 
**Fiches actions du plan d'action façade NAMO-pages-1-103.pdf**  
 Document PDF | 7730,359 Ko
 Télécharger ↓
- 
**Fiches actions du plan d'action de la façade namo\_pages-104-266.pdf**  
 Document PDF | 3828,767 Ko
 Télécharger ↓

### Participez par façade

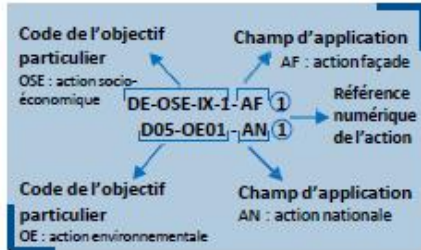




# Plan d'action (PDA)



## Guide de lecture des fiches actions



Principal élément thématique (item) de la vision pour la façade correspondant à l'action.

Présentation générale de l'action : objectifs, cibles, cadre réglementaire et législatif, articulation avec les autres actions.

Pour chaque sous-action est indiqué :

- le calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
- les organismes (publics ou privés) qui assurent la mise en œuvre ;
- les autres organismes associés à l'action par un soutien financier ou technique ;
- les sources potentielles de financement (au moment de l'élaboration du plan d'action) : collectivités territoriales, État, établissements publics, crédits communautaires.

Si action socio-économique :

- Indication des répercussions environnementales potentielles résultant de la mise en œuvre de l'action.
- Mesures de la séquence « éviter-réduire-compenser » qui seront mises en œuvre pour limiter au maximum l'impact sur l'environnement de l'action.

Code d'identification de l'action	Titre de l'action			
Façade concernée	MENN	NAMO	SA	MED
Descripteurs de l'ITE	1	2	3	4
Objectif stratégique socio-économique NAMO	1	2	3	4
Noms de la façade NAMO	[Map]			
Zones de la carte des vocations NAMO	[Map]			
Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance. Lien avec la vision	[Text]			
Description des sous-actions	[Text]			
Sous-action 1	[Text]			
Titre	[Text]			
Descriptif synthétique	[Text]			
	Sous action 1	Sous action 2	Sous action 3	Sous action 4
Date de début prévisionnelle de la sous-action				
Date de fin prévisionnelle de la sous-action				
Porteur(s)				
Partenaire(s) associé(s) (territoires et établissements)				
Financement potentiels				
Action environnementale (DCSMM)				
Incidences économiques et sociales				
Efficacité environnementale et faisabilité				
Coût prévisionnel				
Action socio-économique				
Incidences environnementales				
Séquences ERC				

Les actions figurant dans le plan d'action de la façade NAMO peuvent concerner seulement cette façade ou s'appliquer à plus grande échelle (c'est le cas de la plupart des actions environnementales, qui concernent tout ou partie des autres façades). Le champ d'application de l'action est indiqué par une croix dans la case des façades correspondantes.

Les descripteurs du bon état écologique au titre de la DCSMM (et objectifs environnementaux correspondants) et les objectifs socio-économiques auxquels répond l'action sont indiqués en couleurs. L'objectif ou descripteur principal est encadré en rouge.

Les zones concernées par l'action sont représentées géographiquement sur la carte des vocations. Les numéros correspondants à ces zones sont également indiqués en surbrillance.

Chaque action se décline en une ou plusieurs sous-actions (quatre au maximum) décrites ici succinctement.

Si action environnementale :

- Évaluation des répercussions socio-économiques potentielles résultant de la mise en œuvre de l'action.
- Éléments d'analyse de l'efficacité environnementale et de la faisabilité technique ou financière de l'action.
- Estimation provisoire des coûts de l'action qui sera affinée en parallèle de la consultation du public et des instances.

Façade concernée	MEMN <input type="checkbox"/> NAMO <input checked="" type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> MED <input type="checkbox"/>
Descripteur du BEE	1-OM <input type="checkbox"/> 1-PC <input type="checkbox"/> 1-MT <input type="checkbox"/> 1-IB <input type="checkbox"/> 1-HP <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/>
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OS-1 <input type="checkbox"/> DE-OS-2 <input type="checkbox"/> DE-OS-3 <input type="checkbox"/> DE-OS-4 <input type="checkbox"/> DE-OS-5 <input type="checkbox"/> DE-OS-6 <input type="checkbox"/> DE-OS-7 <input type="checkbox"/> DE-OS-8 <input checked="" type="checkbox"/> DE-OS-9 <input type="checkbox"/> DE-OS-10 <input type="checkbox"/> DE-OS-11 <input type="checkbox"/> DE-OS-12 <input type="checkbox"/> DE-OS-13 <input type="checkbox"/> DE-OS-14 <input type="checkbox"/> DE-OS-15 <input type="checkbox"/> DE-OS-16 <input type="checkbox"/> DE-OS-17 <input type="checkbox"/> DE-OS-18 <input type="checkbox"/> DE-OS-19 <input type="checkbox"/> DE-OS-20 <input type="checkbox"/>
Items de la vision NAMO	La réduction des pressions anthropiques 
Zones de la carte des vocations NAMO	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5a <input type="checkbox"/> 5b <input type="checkbox"/> 5c <input type="checkbox"/> 5d <input type="checkbox"/> 5e <input type="checkbox"/> 5f <input type="checkbox"/> 5g <input type="checkbox"/> 5h <input type="checkbox"/>
Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision	<p>Les filières du nautisme et du sport nautique concernent plus de 700 structures, labellisées ou affiliées à une fédération. Le littoral attire de nombreux amateurs de sports nautiques. Un déficit d'acculturation est relevé et en corollaire, la nécessité de développer et de renforcer la culture maritime et environnementale des pratiquants. Les acteurs professionnels jouent un rôle « sentinelle » à cet égard. Le développement du nautisme durable passe par des démarches de territoires, adaptées à leurs spécificités, mais qui font appel à des outils / méthodologies partagés.</p> <p>Cette fiche action ne couvre pas le pêche maritime de loisir traitée dans la fiche action DE-OSE-VIII-3-AF1 « Favoriser le développement d'une pêche maritime de loisir durable » et la D03-DE-03 « Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre ». Elle s'articule avec la fiche action D01-OM-OE06-AN2 « Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux ».</p>
Description des sous-actions	4 max (1000 caractères max par sous action)
Sous-action 1	
Libellé	Conforter et outiller la formation en environnement des métiers de l'encadrement des pratiques nautiques
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Outiller : compiler, agréger, mutualiser les outils existants Renforcer la formation initiale des formateurs Promouvoir les outils innovants (plateformes etc...) et les harmoniser Conforter les certifications / outils dédiés : mesures existantes à reprendre / revaloriser La mise en œuvre de ces actions s'appuiera sur l'habilitation des organismes de formation et de certification, l'évaluation des rubans pédagogiques des dossiers d'habilitation
Sous-action 2	
Libellé	Développer les formations des usagers des sports nautiques (adhérents, pratiquants auto-organisés, plaisanciers)
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Différents leviers seront mis en œuvre : - Actions de formation : dispositif des douanes ; coachs plaisance et voile (Fédération voile) - Actions de sécurité : opérations ULAM, Gendarmerie, DDCS, DDCSPP : rappels aux plaisanciers avec développement de la partie « écologiques », lien au plan de contrôle environnement marin. L'objectif est de faire de la pédagogie sur les enjeux « milieux » à travers les contrôles sur les zones sensibles. - Certifications des usagers : permis côtier, hauturier ; certifications fédérales (ex : niveaux plongée ; pagayaes couleurs ; niveau FFVoile) Note : les outils & actions sont à mettre en lien avec thématique port à destination des usagers (cf. application numérique, plateforme) - Dans les ports de plaisance, mettre en place une formation obligatoire en place sur l'environnement et la pêche de loisir pour l'obtention d'un anneau. Cette formation doit être complémentaire au permis côtier et hauturier
Sous-action 3	
Libellé	Informier, sensibiliser les pratiquants des activités nautiques récréatives/compétitives à la spécificité des sites Nature 2000

Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Via les DCOBis et les programmes de mesure des DCOB publiés sur les sites internet et mis à disposition des structures qui doivent mettre en œuvre des évaluations d'incidence N 2000 : - Faire évoluer les modalités de pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux. - Diffuser des documents pédagogiques type « Guide d'identification » - fiches d'identification des animaux marins mais aussi de sensibilisation à l'écotourisme : bonnes pratiques visant à ne pas déranger les oiseaux marins, les mammifères marins... - à destination des pratiquants de loisirs nautiques. Ces fiches seront plastifiées, pratiques pour l'emport à bord d'une petite embarcation (kayak, semi-rigides, dériveurs).			
Sous-action 4				
Libellé				
Descriptif synthétique (1000 caractères max)				
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	Jeunesse et sport (DRJSCS et DDCS) ENVSNS PRNSN	Jeunesse et sport DML Fédération	OFB	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	COPIL Nautisme BZH/ PDL Fédérations	COPIL Nautisme BZH/ PDL	APNE / Bretagne Vivante	
Financements potentiels	Etat : BOP DRJSCS Autre : Fédérations	Etat : BOP DRJSCS Autre : Fédérations	Etablissements publics : OFB	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Peu d'incidences économiques mais les incidences sociales sont importantes dans la mesure où elles contribuent à l'accélération d'un public de plaisanciers responsables			
Efficacité environnementale et faisabilité	L'efficacité environnementale se mesure sur le moyen terme et à l'aune des actions de communication engagées			
Coût prévisionnel	Le coût est essentiellement un coût de communication			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Évitement et réduction des pressions sur les milieux et du dérangement des espèces			
Séquence ERC	Éviter la promotion d'actions ou de comportements ayant des effets indirects sur l'environnement indésirables (surfréquentation de sites naturels protégés). Réduire les effets de certaines pratiques existantes (rejets des eaux grises, ancrages sur les herbiers de zostères). Compenser par des actions de crowdfunding ou des actions collectives de renaturation de sites			

# Exemple d'Action pour un OSE

**Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire**


Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED	
------------------	------	--	------	---	----	--	-----	--

Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-IB	1-AP	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11					

Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OM-1	DE-OM-2	DE-OM-3	DE-OM-4	DE-OM-5	DE-OM-6	DE-OM-7	DE-OM-8	DE-OM-9	DE-OM-10
	TS-OM-1	TS-OM-2	TS-OM-3	TS-OM-4	TS-OM-5					

**Items de la vision NAMO**

La réduction des pressions anthropiques



Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h
--------------------------------------	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----

**Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision**

Les espèces d'oiseaux, de tortues, de mammifères marins et d'amphihalins d'intérêt communautaire sont listées dans les directives Oiseaux et Habitats, Faune et Flore. Le réseau Natura 2000 est conçu pour assurer le bon état de conservation de ces espèces. Dans ce but, l'article L414-4 du code de l'environnement prévoit que les activités de pêche maritime professionnelle font l'objet d'analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Une méthodologie d'analyse des risques pour les habitats a été publiée début 2020 (note technique du 21 janvier 2020), et des premières analyses des risques ont déjà été menées. Par contre, il n'existe pas encore de méthode nationale d'analyse des risques sur les espèces d'intérêt communautaire. Le cycle de vie de ces espèces n'étant pas circonscrit au réseau Natura 2000 en mer, il convient de mener ces analyses des risques à l'échelle biogéographique, puis à des échelles plus restreintes dans des secteurs à risque potentiel. Dès lors qu'un risque significatif est identifié, il convient de le réduire en arrêtant les mesures adéquates.

NB : Pour les mammifères marins, cette action correspond à la mise en œuvre des actions 1.2 et 2.2 du plan d'action pour la protection des cétacés.

Description des sous-actions	4 max (1000 caractères max par sous action)
------------------------------	---

**Sous-action 1**

**Libellé** : Elaborer une méthode nationale d'analyse des risques d'atteinte au bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Une méthodologie d'analyse des risques pour les habitats a été publiée début 2020 (note technique du 21 janvier 2020), et des premières analyses des risques ont déjà été menées. Par contre, il n'existe pas encore de méthode nationale d'analyse des risques sur les espèces d'intérêt communautaire. Le cycle de vie de ces espèces n'étant pas circonscrit au réseau Natura 2000 en mer, il convient d'abord de mener ces analyses des risques à une échelle biogéographique, puis à des échelles plus restreintes dans des secteurs à risque potentiel.

**Descriptif synthétique (1000 caractères max)** : Au niveau de la méthodologie, pour que l'analyse des risques soit complète et pertinente, elle doit également intégrer une amélioration de la connaissance de la vie des espèces visées et les modalités de suivi des populations.

Un risque majeur pour les espèces d'intérêt communautaire est la capture accidentelle. Il existe cependant d'autres facteurs de risque associés à la pêche maritime professionnelle (pollution, dérangement), qui seront pris en compte dans la méthode nationale.

Cette sous-action fera l'objet d'un point d'étape à mi-parcours. Ce premier cadrage peut être amené à évoluer en fonction de la mise en œuvre des analyses des risques prévues en sous-action 2. En particulier, la méthodologie d'analyse des risques sera basée sur la mise en œuvre de premières analyses portant sur des risques avérés (puffin des Baléares et petits cétacés).

**Sous-action 2**

**Libellé** : Réaliser une analyse des risques pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire et renforcer l'effort d'observation sur les pêcheries, les secteurs et les périodes les plus à risque

**Descriptif synthétique (1000 caractères max)**

**Sous-action 3**

**Libellé** : Sur la base d'un état des lieux des méthodes de réduction des captures accidentelles, tester et déployer des mesures de réduction sur des sites pilotes et encourager la mise en œuvre d'actions innovantes

**Descriptif synthétique (1000 caractères max)**

**Sous-action 4**

**Libellé** : Adopter les mesures réglementaires adéquates pour réduire les captures accidentelles, en passant lorsque nécessaire par une procédure de régionalisation

**Descriptif synthétique (1000 caractères max)**

L'objet de cette sous-action est de mettre en œuvre les analyses des risques, en se basant sur la méthode nationale prévue en sous-action 1. Les listes d'espèces d'intérêt communautaire dans les AMP N2000 sont souvent très volumineuses (jusqu'à une centaine d'espèces sur certains sites) : prioriser les espèces à enjeux qui doivent faire l'objet d'une analyse de risque au regard des enjeux et risques d'interaction (hiérarchiser/prioriser). Ces analyses vont permettre d'identifier un ensemble de secteurs et de périodes à risques. Cela doit conduire à renforcer l'effort d'observation dans ces zones et périodes afin de disposer d'informations à jour sur l'activité de pêche, sur les espèces impactées, et sur le volume effectif de captures accidentelles.

Des premières analyses pourront être menées avant la finalisation de la méthode prévue en sous-action 1. La mise en œuvre de ces analyses des risques pourra ainsi amener à faire évoluer le cadrage national prévu en sous-action 1.

La gouvernance qui sera mise en œuvre pour ces analyses des risques sera précisée lors de l'élaboration de la méthode nationale (sous-action 1)

Cette sous-action fera l'objet d'un point d'étape à mi-parcours.

Il existe plusieurs mesures de réduction des captures accidentelles (effaroucheurs visuels, pingons, etc.), qui pourront être testés dans différents sites pilotes. Certaines ont été élaborées par les organisations professionnelles, en partenariat étroit avec l'Ifremer et la profession, et alimentent pour certaines le plan d'action national Puffin : on peut citer l'application ECHOSEA, qui a permis de labelliser une première pêcherie, et qui doit être soutenue et valorisée. Il conviendra de mettre en place au moins un site pilote pour les mammifères / tortues et au moins un site pour les oiseaux par façade. Ces dispositifs de tests peuvent être mis en œuvre avant le lancement des analyses des risques prévues dans la sous-action 2.

Cette sous-action débitera dès l'entrée en vigueur du présent plan d'action pour les interactions identifiées dans le cadre du PNA Puffin et du plan d'actions pour la protection des cétacés.

En cas d'identification de risques significatifs d'atteinte aux objectifs de conservation, les autorités compétentes devront prendre des mesures réglementaires afin de réduire ce risque. La procédure de prise de mesures réglementaires sera précisée lors de l'élaboration de la méthode nationale d'analyse des risques.

Il conviendra d'adapter aux aires de répartition des espèces et aux comportements spatiaux (en particulier dans le cas des oiseaux migrateurs), l'évaluation des risques et les éventuelles mesures réglementaires qui en découlent. Il est également importante de considérer les actions sur l'intégralité du cycle des espèces et de réaliser une évaluation à une échelle pertinente compte tenu du caractère mobile des espèces entre les différentes AMP du réseau N2000 UE.

Dans la zone économique exclusive, les Etats membres sont habilités à prendre des mesures qui n'ont pas d'incidence sur l'activité de pêche des navires d'autres Etats-membres. Dans le cas contraire, il convient de passer par une procédure de régionalisation, décrite à l'article 11 du règlement sur la politique commune de la pêche. Cette procédure implique de formuler une proposition de réglementation à la Commission.

Dans les eaux territoriales, les Etats membres doivent consulter la Commission européenne et les Etats membres concernés avant d'arrêter une mesure susceptible d'affecter l'activité de pêche d'autres Etats membres (article 20 de la politique commune de la pêche).

Dans le cas des sites Natura 2000, conformément à l'article L414-4 du code de l'environnement, les activités de pêche maritime professionnelle font l'objet d'analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites. Dès lors qu'un risque significatif est identifié, des mesures réglementaires doivent être prises. La Commission de mesures faites à la Commission devra donc provenir de ces analyses, ou de concertations préalables avec les représentants des pêcheurs.

Suite à l'analyse prévue dans la sous-action 1, s'il reste une incertitude sur le risque de captures accidentelles, il convient d'acquiescer les données nécessaires à l'amélioration de l'analyse des risques et d'adopter des mesures provisoires et proportionnées. Ces mesures pourront être révisées en fonction des nouvelles données obtenues.

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
<b>Date de début prévisionnel de la sous-action</b>	2022	2022	2022	2026
<b>Date de fin prévisionnelle de la sous-action</b>	Fin 2023	2026	2026	2027
<b>Pilote(s)</b>	DEB DPMA	DIRM (coordination) DREAL	DPMA DEB OFB DIRM	DIRM DEB DPMA

# Exemple d'Action pour un OE

<b>Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)</b>	OFB (coordination technique) IFREMER UMS Patinat CNPFEM DREAL DIRM	OFB (coordination technique) CRPFEM IFREMER	CRPFEM OPF DREAL DDTM Animateurs Natura 2000 IFREMER	OFB (coordination technique) DREAL DDTM IFREMER DDTM CRPFEM
<b>Financements potentiels</b>	Etat : DEB, DPMA Etablissements publics : OFB Credits communautaires : FEAMPA, LIFE Espèces?	Etat : DEB, DPMA Etablissements publics : OFB Credits communautaires : FEAMPA, LIFE Espèces?	Etat : DEB, DPMA Etablissements publics : OFB Credits communautaires : FEAMPA, LIFE Espèces?	Etat : DEB, DPMA
<b>Action environnementale (DCSMM)</b>	Oui			
<b>Incidences économiques et sociales</b>	L'incidence peut être plus ou moins importante selon les dispositions qui seront prises : d'une interdiction temporaire de certaines zones qui serait très néfaste pour l'activité de pêche, à la modification de pratiques de pêche ou l'équipement en dispositifs particuliers qui peuvent avoir des incidences en termes d'organisation du travail sur le bateau. Plusieurs initiatives pour tester différentes solutions sont déjà menées avec les pêcheurs en particulier dans le cadre du plan de gestion du Puffin. La problématique de captures accidentelles des dauphins est particulièrement présente en façade NAMO et SA. L'association des acteurs du territoire concernés par ces mesures est indispensable.			
<b>Efficacité environnementale et faisabilité</b>	Efficacité environnementale potentiellement forte. En raison d'un manque de connaissances sur les risques de captures accidentelles, l'efficacité de l'action pourra être fragilisée par le fait que les sous actions sont dépendantes les unes des autres. Là aussi, des mesures sans discernement risquent de s'avérer totalement inefficaces.			
<b>Coût prévisionnel</b>	Environ 455 000 €/façade dont : - Fonctionnement : temps agent de 2,37 ETP pour l'élaboration de la stratégie d'analyse des risques et la proposition réglementaire par les services instructeurs; - Investissement / Etude : 12 000 € pour l'élaboration d'une méthode nationale d'analyse des risques et 200 000 € pour études comparatives de mesures et 100 000 € pour l'analyse des risques pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire.			
<b>Action socio-économique</b>	Non			
<b>Incidences environnementales</b>				

# Quelques exemples d'actions : HB, MM, OM, PC

Code Fiche action	Intitulé action environnementale	Page
<b>D01 : BIODIVERSITÉ</b>		
<i>D01 - HB : HABITATS BENTHIQUES</i>		
D01-HB-OE01-AN1	Formuler des préconisations de gestion pour les activités se déroulant sur les prés salés en s'appuyant sur un observatoire dédié	160
D01-HB-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer	162
D01-HB-OE06-AN2	Ré-examiner le cadre de délivrance des autorisations de pêche dérogatoire au chalut et des autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles	165
D01-HB-OE06-AN3	Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux	167
D01-HB-OE010-AN2	Contribuer à renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Atlantique au niveau communautaire	169
<i>D01 - MT : MAMMIFÈRES MARINS ET TORTUES</i>		
D01-MT-OE01-AN1	Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins	171
D01-MT-OE03-AN1	Identifier et réduire les risques de collision entre les transports maritimes et les mammifères marins à l'échelle de la façade Atlantique	173

## D01 - OM : OISEAUX MARINS

D01-OM-OE01-AN1	Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire	175
D01-OM-OE02-AN1	Préfigurer une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade (CSF) relatifs à l'éolien en mer	178
D01-OM-OE03-AN1	Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine	181
D01-OM-OE04-AN1	Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins.	183
D01-OM-OE05-AN1	Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés ou exposés à la compression des habitats littoraux.	185
D01-OM-OE06-AN1	Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces marines (oiseaux, mammifères et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale	187
D01-OM-OE06-AN2	Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux	190

## D01 - PC : POISSONS CÉPHALOPODES

D01-PC-OE01-AN1	Réviser la réglementation relative aux captures d'élastomobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local	192
D01-PC-OE02-AN1	Élaborer et mettre en œuvre un plan national d'action (PNA) multi-espèces relatif aux élastomobranches	194
D01-PC-OE03-AN1	Elaborer et mettre en œuvre un plan national migrateurs amphihalins pour une gestion optimisée des poissons migrateurs sur l'ensemble du continuum Terre-Mer	196
D01-PC-OE03-AN2	Eviter ou réduire les risques d'atteintes à la dynamique de population des espèces amphihalines liées aux captures dans les secteurs à enjeux pour les amphihalins en complément des plans de gestion existants.	198
D01-PC-OE05-AN1	Renforcer la protections des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade	201

voir aussi les actions liées aux descripteurs de pression : D2, D3, D5, D6, D7, D8, D9, D10

# Dispositif de Surveillance (DdS)

## 1.4 - Programme de surveillance « Habitats benthiques (biodiversité) »

Que recouvre ce programme de surveillance ?

Sous-programme 1 – Roches et récifs biogènes médiolittoraux

Sous-programme 2 – Habitats sédimentaires médiolittoraux

Sous-programme 3 – Roches et récifs biogènes infralittoraux et circalittoraux côtiers

Sous-programme 4 – Habitats sédimentaires infralittoraux et circalittoraux côtiers

Sous-programme 5 – Roches et récifs biogènes circalittoraux du large

Sous-programme 6 – Habitats sédimentaires circalittoraux du large

Sous-programme 7 – Roches, récifs biogènes et habitats sédimentaires du bathyal supérieur et inférieur



### 1.2.2. Sous-programme 2 – Habitats sédimentaires médiolittoraux

#### Objectif :

Suivre l'état écologique des habitats sédimentaires de l'étage médiolittoral comprenant les sédiments vaseux, sableux, grossiers (graviers, cailloutis, galets) ou hétérogènes (toute combinaison des éléments pré-cités). Ce sous-programme vise aussi le suivi écologique de l'habitat particulier des herbiers de phanérogames *Zostera noltei*, appelés communément « Zostères naines ».

#### Paramètres acquis :

- Habitats sédimentaires de l'étage médiolittoral (SRM MMN, MC, GdG N/S) :
  - Paramètres sédimentaires : granulométrie dont taux de pélites (particules fines inférieures à 63 µm), teneur en matière organique
  - Paramètres faunistiques : richesse spécifique et abondance relative (nb individus/m<sup>2</sup>)
- Herbiers à *Zostera noltei* (SRM MMN, MC, GdG N/S) :
  - Composition taxonomique : présence de *Z. marina* et/ou de *Z. noltei* dans la même masse d'eau (tous les ans)
  - Densité : taux de recouvrement (% de surface végétalisée sur la station ; tous les ans)
  - Extension : évolution de la surface occupée par *Z. noltei* dans la masse d'eau (tous les 6 ans)

#### Mise en œuvre :

Cette surveillance s'opère à pied sur l'estran à marée basse.

#### Couverture spatiale :

Elle couvre la zone médiolittorale des sous-régions marines MMN, MC et GdG Nord/Sud.

#### Dispositifs de surveillance rattachés au SP2 :

- DCE Benthos – Macroinvertébrés benthiques (DCE-MIB)
- REBENT Bretagne stationnel – Macroinvertébrés benthiques
- DCE Benthos – Angiospermes – stationnel – *Zostera noltei*
- DCE Benthos – Angiospermes – surfacique – *Zostera noltei*

